

30.06.2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	1
BILAN CONSOLIDE - ACTIF	1
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 2 - CONSOLIDATION	18
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION	19
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	21
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	21
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	23
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	26
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR	27
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI	36
NOTE 3.6 - DETTES	38
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	40
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	41
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	54
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES	55
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	55
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	56
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE	57
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	62
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	63
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	65
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	68
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS	68
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	70
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	71
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	71
NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	74
NOTE 8.3 - PROVISIONS	75
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	76
NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	83
NOTE 10.1 - REFORME DES TAUX D'INTERET DE REFERENCE	83
NOTE 10.2 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT	86

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2021	31.12.2020
Caisse et banques centrales		160 801	168 179
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	440 774	429 458
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	15 306	20 667
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	49 068	52 060
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	18 922	15 635
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	61 733	53 380
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	464 622	448 761
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		222	378
Placements des activités d'assurance	Note 4.3	172 016	166 854
Actifs d'impôts	Note 6	4 601	5 001
Autres actifs	Note 4.4	69 473	67 341
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.2	368	6
Participations dans les entreprises mises en équivalence		96	100
Immobilisations corporelles et incorporelles		30 786	30 088
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	3 821	4 044
Total		1 492 609	1 461 952

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2021	31.12.2020
Banques centrales		5 515	1 489
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	376 762	390 247
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	10 170	12 461
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	137 938	138 957
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	147 938	135 571
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	478 774	456 059
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 214	7 696
Passifs d'impôts	Note 6	1 365	1 223
Autres passifs	Note 4.4	87 805	84 937
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.2	104	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	151 119	146 126
Provisions	Note 8.3	4 595	4 775
Dettes subordonnées	Note 3.9	16 673	15 432
Total dettes		1 423 972	1 394 973
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Actions ordinaires et réserves liées		22 354	22 333
Autres instruments de capitaux propres		8 931	9 295
Réserves consolidées		30 961	32 076
Résultat de l'exercice		2 253	(258)
Sous-total		64 499	63 446
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 363)	(1 762)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		63 136	61 684
Participations ne donnant pas le contrôle		5 501	5 295
Total capitaux propres		68 637	66 979
Total		1 492 609	1 461 952

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(En M EUR)</i>		1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	9 746	20 721	10 833
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(4 745)	(10 248)	(5 366)
Commissions (produits)	Note 4.1	4 377	8 529	4 290
Commissions (charges)	Note 4.1	(1 896)	(3 612)	(1 917)
Résultat net des opérations financières		3 017	2 851	779
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		3 027	2 785	765
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		15	69	25
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(25)	(3)	(11)
Produit net des activités d'assurance	Note 4.3	1 128	2 124	1 038
Produits des autres activités	Note 4.2	6 060	11 471	5 403
Charges des autres activités	Note 4.2	(5 181)	(9 723)	(4 594)
Produit net bancaire		12 506	22 113	10 466
Frais de personnel	Note 5	(4 791)	(9 289)	(4 497)
Autres frais administratifs *	Note 8.2	(3 269)	(5 821)	(3 274)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles *		(795)	(1 604)	(767)
Résultat brut d'exploitation		3 651	5 399	1 928
Coût du risque	Note 3.8	(418)	(3 306)	(2 099)
Résultat d'exploitation		3 233	2 093	(171)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		5	3	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs		11	(12)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	Note 2.2	-	(684)	(684)
Résultat avant impôts		3 249	1 400	(766)
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(687)	(1 204)	(612)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 562	196	(1 378)
Participations ne donnant pas le contrôle		309	454	212
Résultat net part du Groupe		2 253	(258)	(1 590)
Résultat par action	Note 7.2	2,29	(1,02)	(2,25)
Résultat dilué par action	Note 7.2	2,29	(1,02)	(2,25)

* Montants au 30 juin 2020 retraités, par rapport aux états financiers publiés au titre du premier semestre 2020, à la suite de la décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) du 26 novembre 2019 relative à la norme IFRS 16 (cf. Note 8.2).

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 562	196	(1 378)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	356	(1 353)	(449)
Ecarts de conversion	611	(1 776)	(708)
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	(114)	247	23
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	<i>(100)</i>	<i>317</i>	<i>47</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>(14)</i>	<i>(70)</i>	<i>(24)</i>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(193)	117	70
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	<i>(182)</i>	<i>123</i>	<i>71</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>(11)</i>	<i>(6)</i>	<i>(1)</i>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(10)	154	216
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	<i>11</i>	<i>138</i>	<i>206</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>(21)</i>	<i>16</i>	<i>10</i>
Impôts liés	62	(95)	(50)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	102	(79)	403
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	114	(53)	(48)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	13	(79)	570
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	9	16	16
Impôts liés	(34)	37	(135)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	458	(1 432)	(46)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 020	(1 236)	(1 424)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>2 652</i>	<i>(1 640)</i>	<i>(1 532)</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>368</i>	<i>404</i>	<i>108</i>

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres part du Groupe

(En M EUR)	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Au 1er janvier 2020	21 975	9 133	32 787	-	(368)	63 527	5 043	68 570
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	-	(1 102)	(340)	-	-	(1 442)	(33)	(1 475)
Elimination des titres auto-détenus	91	-	(59)	-	-	32	-	32
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	18	-	-	-	-	18	-	18
Distribution 1er semestre 2020 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(79)	(79)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	91	-	-	91	(13)	78
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	109	(1 102)	(308)	-	-	(1 301)	(125)	(1 426)
Résultat 1er semestre 2020	-	-	-	(1 590)	-	(1 590)	212	(1 378)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	45	45	(110)	(65)
Autres variations	-	-	(22)	-	-	(22)	-	(22)
Sous-total	-	-	(22)	(1 590)	45	(1 567)	102	(1 465)
Au 30 juin 2020	22 084	8 031	32 457	(1 590)	(323)	60 659	5 020	65 679
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	-	1 264	(288)	-	-	976	-	976
Elimination des titres auto-détenus	225	-	2	-	-	227	-	227
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	24	-	-	-	-	24	-	24
Distribution au 2nd semestre 2020 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(11)	-	-	(11)	(8)	(19)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	249	1 264	(297)	-	-	1 216	(20)	1 196
Résultat du 2nd semestre 2020	-	-	-	1 332	-	1 332	242	1 574
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 439)	(1 439)	53	(1 386)
Autres variations	-	-	(84)	-	-	(84)	-	(84)
Sous-total	-	-	(84)	1 332	(1 439)	(191)	295	104
Au 31 décembre 2020	22 333	9 295	32 076	(258)	(1 762)	61 684	5 295	66 979
Affectation en réserves consolidées	-	-	(290)	258	32	-	-	-
Au 1er janvier 2021	22 333	9 295	31 786	-	(1 730)	61 684	5 295	66 979
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres (cf. note 7.1)	-	(364)	(317)	-	-	(681)	(33)	(714)
Elimination des titres auto-détenus (cf. note 7.1)	5	-	(39)	-	-	(34)	-	(34)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	16	-	-	-	-	16	-	16
Distribution 1er semestre 2021 (cf. Note 7.2)	-	-	(468)	-	-	(468)	(109)	(577)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	11	-	-	11	(12)	(1)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	21	(364)	(813)	-	-	(1 156)	(154)	(1 310)
Résultat 1er semestre 2021	-	-	-	2 253	-	2 253	309	2 562
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	367	367	51	418
Autres variations	-	-	(12)	-	-	(12)	-	(12)
Sous-total	-	-	(12)	2 253	367	2 608	360	2 968
Au 30 Juin 2021	22 354	8 931	30 961	2 253	(1 363)	63 136	5 501	68 637

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	2 562	196	(1 378)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	2 652	5 263	2 640
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	241	1 937	2 979
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(5)	(3)	(6)
Variation des impôts différés	236	496	232
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(20)	(74)	(27)
Autres mouvements	1 766	(757)	(377)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	4 870	6 862	5 441
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 922	6 077	5 468
Opérations interbancaires	5 044	42 149	21 847
Opérations avec la clientèle	9 600	43 790	26 664
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	(35 747)	(21 347)	(802)
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	6 723	3 064	(2 296)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	(11 458)	73 733	50 881
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	(4 026)	80 791	54 944
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(2 940)	(1 275)	(2 607)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 440)	(5 588)	(2 022)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(6 380)	(6 863)	(4 629)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 719)	24	(1 580)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 068	2 109	1 249
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	349	2 133	(331)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	(93)	(2 596)	222
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	(10 150)	73 465	50 206
Caisse et banques centrales (actif)	168 179	102 311	102 311
Banques centrales (passif)	(1 489)	(4 097)	(4 097)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	26 609	21 843	21 843
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 354)	(11 577)	(11 577)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	181 945	108 480	108 480
Caisse et banques centrales (actif)	160 801	168 179	144 417
Banques centrales (passif)	(5 515)	(1 489)	(2 980)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	28 147	26 609	27 266
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 638)	(11 354)	(10 017)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	171 795	181 945	158 686
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10 150)	73 465	50 206

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (International Accounting Standard) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Société Générale (y compris les succursales à l'étranger) ainsi que les entités en France et à l'étranger qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2021. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre 2021 ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2021. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021



Amendements à IFRS 16, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 (Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2)

Amendements à IFRS 4 - Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

AMENDEMENTS A IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS », IAS 39 « INSTRUMENTS FINANCIERS : RECONNAISSANCE ET EVALUATION », IFRS 7 « INSTRUMENTS FINANCIERS : PUBLICATIONS », IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE », IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

Appliqués par anticipation par le Groupe au 31/12/2020

Dans le contexte de la réforme des taux d'intérêt - réforme IBOR - en cours de mise en œuvre (cf. Note 10), les normes comptables applicables ont été amendées par l'IASB. La phase 1 de ces amendements, appliquée par le Groupe depuis le 31 décembre 2019, a eu pour objectif de permettre un maintien des traitements comptables de couverture malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités précises de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices. Ces amendements sont applicables jusqu'à la disparition des incertitudes visées. La phase 2 de ces amendements porte sur le traitement des modifications apportées aux contrats d'instruments financiers dans le cadre de la réforme IBOR. Ils ont été adoptés par l'Union européenne le 14 janvier 2021 et ont été appliqués par anticipation par le Groupe dans ses états financiers au 31 décembre 2020. Ces amendements complémentaires ont permis l'application des traitements suivants :

- les changements apportés par la réforme IBOR dans la manière de déterminer les flux de trésorerie contractuels, s'ils sont réalisés sur une base économiquement équivalente, doivent être comptabilisés comme la révision d'un taux d'intérêt variable pour l'évaluation des actifs et des passifs financiers au coût amorti, des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des dettes locatives ;
- le maintien de la relation de couverture lors de changements apportés, dans le cadre de la réforme IBOR, à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture et induisant une nouvelle documentation de la couverture.

Compte tenu des dispositions introduites par les amendements IBOR - Phase 2, les modifications des flux de trésorerie contractuels prévues dans le cadre de cette transition des taux ne devraient générer aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe. En effet, le Groupe, suivant les recommandations émises par les autorités de régulation et les groupes de travail de place sur la réforme des taux, a prévu de réaliser la migration des contrats ayant pour référence un indice IBOR sur une base économiquement équivalente. Celle-ci se traduit le plus souvent par le remplacement du taux de référence historique par un taux de référence alternatif auquel est ajouté un spread fixe compensant le différentiel entre ces deux taux.

AMENDEMENTS A IFRS 4 - PROLONGATION DE L'EXEMPTION TEMPORAIRE DE L'APPLICATION D'IFRS 9

Les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 ainsi que le règlement (UE) 2020/2097 publié par la Commission européenne le 15 décembre 2020 permettent aux conglomérats financiers définis par la Directive 2002/87/CE de différer jusqu'au 1er janvier 2023 l'application d'IFRS 9 par leurs entités juridiques exerçant dans le secteur de l'assurance. Le Groupe a donc maintenu la décision, pour ses filiales du secteur de l'assurance, de différer l'application de la norme IFRS 9 et de maintenir ainsi les traitements définis par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

DECISION DE L'IFRS INTERPRETATIONS COMMITTEE (IFRS IC) DU 20 AVRIL 2021 RELATIVE A LA NORME IAS 19

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, l'IFRS IC a précisé le mode de détermination de la période d'acquisition des droits d'un régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : les employés ont droit à une prestation forfaitaire dépendant de leur durée de service lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite et cette durée est plafonnée à un nombre déterminé d'années consécutives de service.

L'IFRS IC a indiqué qu'en application de la norme IAS 19, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime.

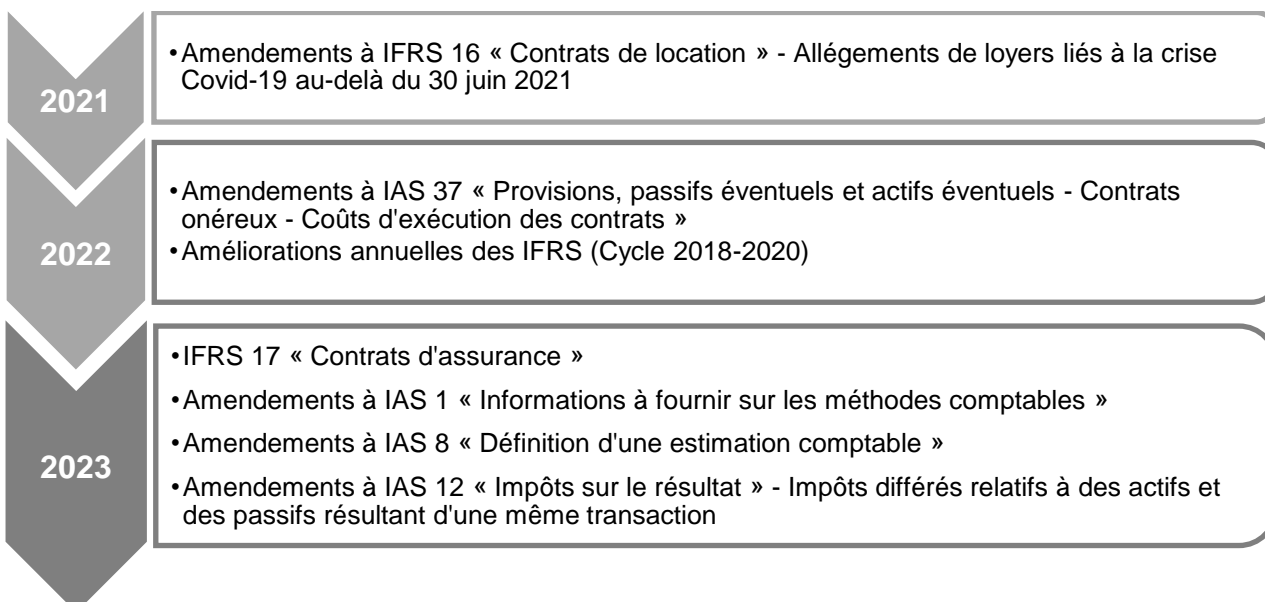
Ainsi, il n'est pas possible de retenir comme période d'acquisition des droits, la durée totale de service lorsque celle-ci est supérieure au plafond retenu pour le calcul de la prestation. La décision consécutive de ne pas inscrire la question à l'agenda de l'IFRS IC a été validée par l'IASB le 24 mai 2021.

L'analyse des éventuelles conséquences de cette décision sur les états financiers du Groupe est en cours et se poursuivra au second semestre. Au 30 juin 2021, les modalités retenues par le Groupe pour déterminer la durée d'acquisition des droits des régimes à prestations définies restent inchangées.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2021. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2021.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :



AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » - ALLEGEMENTS DE LOYERS LIES A LA CRISE COVID-19 AU-DELA DU 30 JUIN 2021

Publiés par l'IASB le 31 mars 2021.

Ces amendements prolongent d'un an la période d'application des amendements à IFRS 16 « Contrats de location » liés à la crise Covid-19 publiés par l'IASB le 28 mai 2020. Ces derniers visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Ainsi, cette mesure de simplification peut s'appliquer aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022.

Au premier semestre 2021, comme sur l'année 2020, le Groupe n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

AMENDEMENTS A IAS 37 « PROVISIONS, PASSIFS EVENTUELS ET ACTIFS EVENTUELS - CONTRATS ONEREUX - COÛTS D'EXECUTION D'UN CONTRAT »

Adoptés par l'Union européenne le 2 juillet 2021.

Ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

AMELIORATIONS ANNUELLES DES IFRS (CYCLE 2018-2020)

Adoptées par l'Union européenne le 2 juillet 2021.

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1er janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1er janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1er janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9. Le 15 décembre 2020, la Commission européenne a publié le règlement (UE) 2020/2097 qui permet aux conglomerats financiers définis par la Directive 2002/87/CE de différer jusqu'au 1er janvier 2023 l'application d'IFRS 9 par leurs entités juridiques appartenant au secteur de l'assurance.

En 2020, les travaux de la structure projet mise en place au niveau du Groupe sous la gouvernance conjointe de la Direction Financière et de la ligne métier Assurance ont porté sur la revue des différents

types de contrats, sur l'analyse de leur traitement comptable au regard de la norme IFRS 17 et de leur présentation dans les états financiers consolidés et enfin, sur l'étude et le choix de solutions en termes de systèmes d'information et de processus.

Les travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2021 avec notamment le début des homologations des outils et processus.

AMENDEMENTS A IAS 1 « INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES METHODES COMPTABLES »

Publiés par l'IASB le 12 février 2021.

Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées en annexe et leur utilité pour les investisseurs et les utilisateurs des états financiers.

AMENDEMENTS A IAS 8 « DEFINITION D'UNE ESTIMATION COMPTABLE »

Publiés par l'IASB le 12 février 2021.

Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables.

AMENDEMENTS A IAS 12 « IMPOTS SUR LE RESULTAT » - IMPOTS DIFFERES RELATIFS A DES ACTIFS ET DES PASSIFS RELEVANT D'UNE MEME TRANSACTION

Publiés par l'IASB le 7 mai 2021.

Les amendements viennent préciser et réduire le champ d'application de l'exemption offerte par la norme IAS 12 de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif. Sont ainsi exclus du périmètre de l'exemption les contrats de location et les obligations de démantèlement pour lesquels les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif et devront désormais comptabiliser des impôts différés.

L'objectif de ces amendements est de réduire l'hétérogénéité dans la comptabilisation de l'impôt différé relatif aux contrats de location et aux obligations de démantèlement.

Depuis la date de première application de la norme IFRS 16, le Groupe considère les droits d'utilisation et les dettes locatives comme une transaction unique. Ainsi, en date de première comptabilisation, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'impôt différé actif généré compense celle de l'impôt différé passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent dans un second temps la constatation d'un impôt différé. Cet amendement n'a donc aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels tiennent compte des incertitudes qui persistent quant aux conséquences de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19, ainsi que de celles relatives aux conditions et perspectives

de redémarrage des économies. Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, sur la détermination du taux d'intérêt effectif des instruments financiers évalués au coût amorti ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers. Le risque de transition est progressivement inclus dans l'analyse du risque de crédit *via* la mise en place d'un Indice de Vulnérabilité Climatique (IVC) pour les secteurs les plus sensibles à cette transition.

BREXIT

Après plusieurs reports, l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) est entré en vigueur le 1er janvier 2021 après une période de transition de 11 mois.

Le Groupe a obtenu une autorisation transitoire de 2 ans pour poursuivre ses activités à Londres, sous réserve du respect des normes réglementaires locales et est en passe d'obtenir sa licence permanente. Ainsi le Groupe assure une continuité de service à ses clients notamment *via* la réorganisation et la migration de certains comptes clients entre les deux plates-formes parisienne et londonienne.

Le Groupe continue de suivre les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne concernant les services financiers. A la date du 30 juin 2021, seule une équivalence européenne pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2021 a été reconnue pour l'utilisation des Chambres de Compensation.

Le Groupe reste vigilant quant aux éventuelles divergences futures entre les réglementations locales et les réglementations européennes et prend en compte les conséquences à court, moyen et long terme du Brexit dans les hypothèses et estimations retenues pour préparer les comptes consolidés.

5. COVID-19

Un an et demi après le déclenchement de la pandémie de Covid-19, l'environnement mondial reste marqué par une crise sans précédent. Le déploiement des vaccins permet d'espérer une réouverture des économies au cours de l'année 2021, ce qui, associé à des mesures de relance de grande échelle et à l'épargne accumulée, offre la perspective d'un redémarrage. Ce dernier dépendra également de la capacité des politiques économiques à soutenir les changements sectoriels qui résultent à la fois des effets de la pandémie et de l'accélération des transitions verte et numérique.

L'incertitude concernant la crise sanitaire reste élevée. L'approche multi-scénario retenue pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2020 a été reconduite. Le Groupe présente un scénario central, qui suppose que les mesures de distanciation sociale seront levées au premier trimestre 2022, et un scénario alternatif de crise prolongée dans lequel les mesures sanitaires se prolongeront d'une année supplémentaire.

Pour appliquer les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues, le Groupe a maintenu le recours à des ajustements méthodologiques pour prendre en compte les mesures de soutien décidées depuis 2020 par les autorités publiques.

Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés.

SCENARIOS MACRO-ECONOMIQUES

Pour la préparation des états financiers consolidés, le Groupe utilise des scénarios macro-économiques dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8).

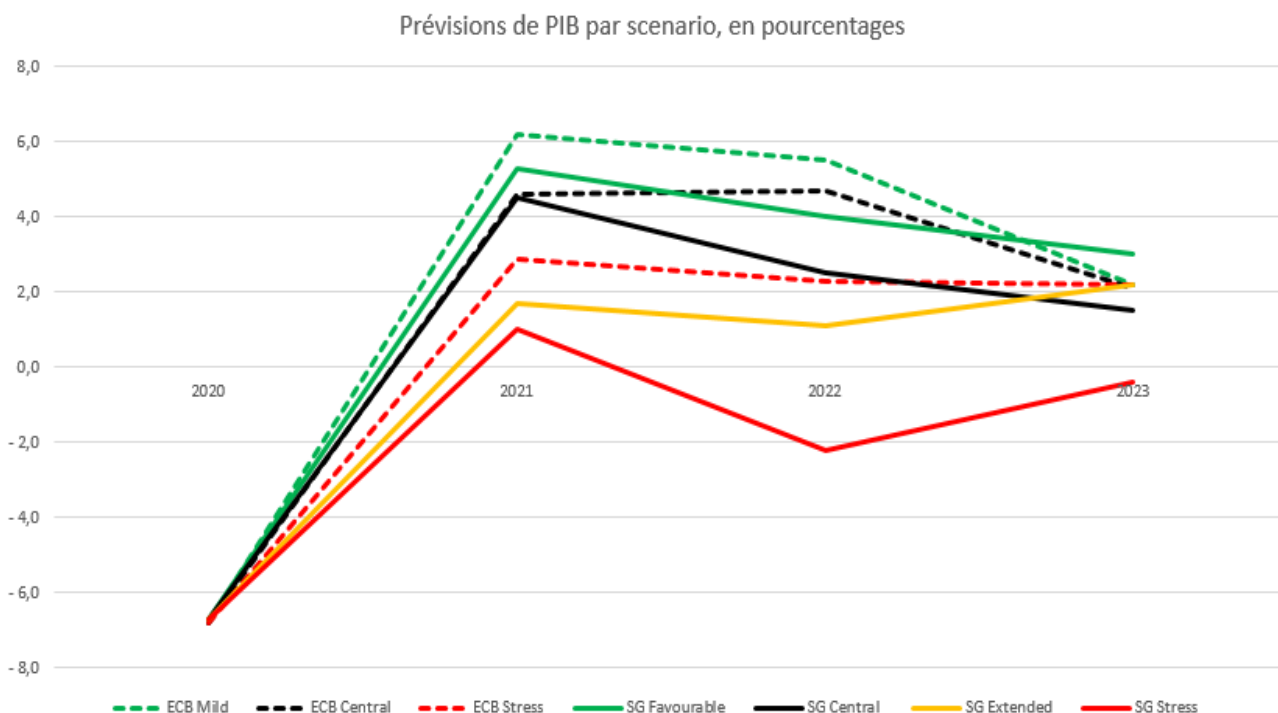
Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. A chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne pondérée de ces scénarios.

Les scénarios fournis par les économistes du Groupe sont intégrés dans les modèles sur un horizon de 3 ans, suivi d'une période de 2 ans pour revenir en cinquième année au niveau moyen de PIB observé sur la période de calibrage (minimum 10 ans). Les hypothèses formulées par le Groupe dans le cadre de la détermination de ces scénarios macro-économiques ont fait l'objet d'une mise à jour en tenant compte des incertitudes qui persistent au regard de la pandémie Covid-19 mais également des perspectives de redémarrage des économies. Elles ne présentent pas d'évolution significative par rapport à celles formulées au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, le Groupe a maintenu la coexistence de quatre scénarios :

- le scénario central (*SG Central*) prévoit, après la chute significative du PIB observée dans les pays dans lesquels le Groupe opère, une reprise progressive courant 2021, en considérant notamment que les mesures de distanciation sociale prendront fin en début d'année 2022 ;
- un scénario de crise sanitaire prolongée (*SG Extended*) prévoit que la crise sanitaire se prolonge d'une année supplémentaire et que les mesures de distanciation sociale ne seront totalement levées qu'en début d'année 2023 ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par un scénario favorable (*SG Favourable*) et un scénario stressé (*SG Stress*).

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario et les compare aux scénarios publiés par la BCE en juin 2021.



Les principales variables utilisées (pourcentage de croissance des PIB pour les principaux pays où le Groupe opère et taux de marge des entreprises en France) pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

Scénario SG Favourable	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	7,0	3,6	3,0	2,8	2,4
Taux de marge des entreprises France	33,8	32,6	32,7	32,9	32,7
PIB zone euro	5,3	4,0	3,0	2,7	2,3
PIB Etats-Unis	7,3	5,3	3,8	3,2	2,5
PIB Chine	9,2	6,5	6,1	5,5	4,9
PIB République Tchèque	4,6	4,5	3,5	3,5	3,0
PIB Roumanie	5,3	5,0	3,5	4,0	3,5

Scénario SG Central	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	6,0	2,0	1,5	1,8	1,9
Taux de marge des entreprises France	33,4	32,2	32,3	32,4	32,4
PIB zone euro	4,5	2,5	1,5	1,7	1,8
PIB Etats-Unis	6,7	3,7	2,3	2,2	2,0
PIB Chine	8,0	4,9	4,6	4,5	4,4
PIB République Tchèque	4,1	3,0	2,0	2,5	2,5
PIB Roumanie	4,8	3,5	2,0	3,0	3,0

Scénario SG Extended	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	3,0	1,0	2,5	1,8	1,9
Taux de marge des entreprises France	33,1	30,9	32,1	32,0	31,9
PIB zone euro	1,7	1,1	2,2	1,7	1,8
PIB Etats-Unis	3,5	3,2	3,0	2,2	2,0
PIB Chine	6,6	4,5	5,2	4,5	4,4
PIB République Tchèque	2,0	0,5	1,5	2,3	2,5
PIB Roumanie	1,8	1,7	2,0	3,0	3,0

Scénario SG Stress	2021	2022	2023	2024	2025
PIB France	2,6	(2,5)	(0,3)	0,8	1,7
Taux de marge des entreprises France	32,2	29,3	30,0	30,0	30,9
PIB zone euro	1,0	(2,2)	(0,4)	0,7	1,5
PIB Etats-Unis	2,9	(0,5)	0,4	1,2	1,7
PIB Chine	5,6	0,7	2,7	3,5	4,1
PIB République Tchèque	0,5	(2,3)	(0,5)	1,4	2,3
PIB Roumanie	0,8	(1,4)	(0,3)	2,0	2,8

Ces simulations supposent que les relations historiques entre les variables économiques clés et les paramètres de risque restent inchangées. En réalité, ces corrélations peuvent être impactées par des changements de comportement, d'environnement législatif, de politique d'octroi ou encore, dans le contexte actuel, de l'impact inédit des mesures de soutien.

PONDERATIONS DES SCENARIOS MACRO-ECONOMIQUES

Conformément aux hypothèses définies par le Groupe pour déterminer les scénarios macro-économiques, les pondérations utilisées au 30 juin 2021 restent identiques à celles utilisées au 31 décembre 2020.

	30 juin 2021
<i>SG Central</i>	65%
<i>SG Extended</i>	10%
<i>SG Stress</i>	15%
<i>SG Favourable</i>	10%

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts des prévisions d'un consensus d'économistes sur le PIB US par rapport au scénario réalisé (prévision similaire au réalisé, significativement optimiste ou pessimiste).

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Sur la base des scénarios et pondérations présentés ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques (cf. Note 3.8) et des mesures de soutien, le coût du risque pour le premier semestre 2021 représente une charge nette de 418 millions d'euros, en diminution de 1 681 millions d'euros (80%) par rapport au premier semestre 2020.

En cas de pondération à 10% du scénario *SG Central*, à 65% du scénario *SG Extended*, à 10% du scénario *SG Favourable* et à 15% du scénario *SG Stress*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 168 millions d'euros.

MESURES DE SOUTIEN COVID-19

Moratoires

En France, les moratoires ont pris la forme d'un report de six mois des échéances de remboursement (jusque douze mois pour les moratoires tourisme) de prêts accordés aux entreprises et aux professionnels (capital et intérêts), avec facturation d'intérêts au titre du différé uniquement sur le capital. A l'étranger, différents cas de figure ont été observés, tant sur la durée du moratoire que sur ses modalités (facturation ou non d'intérêts au titre du report). La quasi-totalité est désormais expirée, avec une reprise des remboursements sans incidents pour la plupart des clients.

Conformément aux préconisations des autorités prudentielles et de supervision, l'octroi de moratoires en lien direct avec les difficultés de trésorerie générées par la survenance de la crise Covid-19 n'avait pas entraîné le passage automatique de ces encours en Etape 2 (Encours dégradés) ou en Etape 3 (Encours douteux) de dépréciation pour risque de crédit. Une analyse au cas par cas avait été menée sur les expositions les plus significatives et sur celles présentant des risques accrus du fait notamment de leur score bâlois d'avant-crise. A fin juin 2021, sur un total de 28,5 milliards d'euros de moratoires expirés et non expirés, 7,0 milliards d'euros de ces encours sont classés en Etape 2 (contre 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020) et 1,0 milliard d'euros ont été déclassés en Etape 3 (contre 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2020). L'évolution des encours classés en Etape 3 (sans secteur prépondérant) reste cohérente avec le niveau d'encours douteux du Groupe.

Prêts avec soutien de l'Etat

En France, en complément des moratoires, les entités du Groupe ont contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités, par l'étude et l'attribution de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et de Prêts Participatifs Relance (PPR).

Prêts Garantis par l'Etat

Ainsi, le Groupe propose jusqu'au 31 décembre 2021 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90% (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires, avec la possibilité de prolonger d'un an la franchise en capital (conformément aux annonces du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance du 14 janvier 2021) sans rallongement de la durée totale du prêt. Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'Etat et sont applicables par tous les établissements bancaires français : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) rémunérant le risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'Etat (comprise entre 10% et 30% du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse).

Les caractéristiques contractuelles des PGE sont celles de prêts basiques (critère SPPI) et ces prêts sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

Au 30 juin 2021, sur la base des répondants représentant 75% des encours, près de la moitié des PGE ont fait l'objet d'une deuxième année de franchise en capital et environ 15% ont été remboursés à l'issue de la première année de franchise. Les PGE accordés par le Groupe représentent un encours au bilan d'environ 17,6 milliards d'euros (dont 4,4 milliards d'euros d'encours en Etape 2 et 0,6 milliard d'euros d'encours en Etape 3). La part des PGE accordée par les réseaux de banque de détail en France s'élève au 30 juin 2021 à 15,4 milliards d'euros (dont 4,0 milliards d'euros en Etape 2 et 0,5 milliard d'euros en Etape 3), sans prépondérance d'un secteur spécifique.

En date de première comptabilisation, ces prêts sont enregistrés pour leur valeur nominale, le Groupe considérant qu'elle est représentative de leur juste valeur, et une dépréciation pour perte de crédit attendue basée sur une probabilité de défaut à un an est enregistrée en tenant compte des effets de la garantie de l'Etat dans la mesure où celle-ci fait partie intégrante du prêt. Les modèles de calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte par ailleurs des probabilités d'exercice des options de prorogation, de la quotité du prêt non garantie par l'Etat ainsi que du délai de carence dans la mise en force de la garantie.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2021 au titre des PGE s'élève à environ 112 millions d'euros dont 75 millions d'euros enregistrées par les réseaux de banque de détail en France (dont 36 millions d'euros en Etape 2 et 22 millions d'euros en Etape 3).

Prêts Participatifs Relance

Institué par la loi de finances pour 2021 et promu par les autorités, ce nouveau dispositif de soutien a été mis en place au cours du deuxième trimestre 2021 et pourra être utilisé jusqu'au 30 juin 2022. Il vise à apporter aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) de nouveaux financements à long terme, assimilables à des quasi-fonds propres (les PPR ont un caractère subordonné et leur remboursement, en cas de difficulté de l'entreprise emprunteuse, ne peut intervenir qu'après désintéressement de toutes les autres créances, juste avant celui des actionnaires). Les PPR sont octroyés pour une durée de 8 ans assortie d'un différé d'amortissement de 4 ans. Leur montant maximal est fonction du chiffre d'affaires 2019 de l'entreprise emprunteuse.

Au sein du Groupe, les PPR sont essentiellement distribués par les réseaux de banque de détail en France Société Générale et Crédit du Nord. Ils sont rémunérés à prix de marché et ne comportent aucune clause participative aux résultats de l'entreprise emprunteuse. Les PPR ainsi octroyés sont immédiatement cédés à hauteur de 90% à un fonds de financement spécialisé dont les parts sont souscrites par des investisseurs composés essentiellement de compagnies d'assurance et auquel l'Etat français apporte une garantie à hauteur de 30% des sommes investies.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Il n'y a pas de variation significative du périmètre de consolidation au 30 juin 2021 par rapport au périmètre du 31 décembre 2020.

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur le premier semestre 2021 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2020	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2021
Banque de détail en France	797	-	-	-	797
Réseaux Société Générale	286	-	-	-	286
Crédit du Nord	511	-	-	-	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 730	-	-	-	2 730
Europe	1 361	-	-	-	1 361
Russie	-	-	-	-	-
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	228	-	-	-	228
Assurances	335	-	-	-	335
Financement d'équipement professionnel	228	-	-	-	228
Services Financiers Location automobile	578	-	-	-	578
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	517	-	(223)	-	294
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	-	-	-	-	-
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Gestion d'Actifs et Banque Privée	460	-	(223)	-	237
Total	4 044	-	(223)	-	3 821

CESSION DES ACTIVITES DE GESTION D'ACTIFS OPEREES PAR LYXOR

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 6 avril 2021, a approuvé l'entrée en négociation exclusive avec Amundi en vue de la cession des activités de gestion d'actifs opérées par Lyxor. Ce projet de cession couvrirait les activités de gestion passive (ETF) et active (y compris alternative) que Lyxor réalise pour des clients institutionnels en France et à l'international. Le périmètre de l'opération inclurait les fonctions commerciales et de support dédiées à ces activités.

Au 30 juin 2021, les postes Actifs non courants destinés à être cédés (368 millions d'euros) et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (104 millions d'euros) incluent principalement les actifs et les passifs de l'activité de gestion d'actifs opérée par Lyxor.

La diminution sur l'UGT Gestion d'Actifs et Banque Privée correspond au reclassement des écarts d'acquisition relatifs à Lyxor dans le poste Actifs non courants destinés à être cédés.

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés basés sur les bénéfices distribuables (*discounted cash-flows*) calculés au niveau de chaque UGT.

Au 30 juin 2021, à la suite de l'annonce du projet de cession de l'activité Lyxor incluse dans l'UGT « Gestion d'Actifs et Banque Privée », le Groupe a calculé une nouvelle valeur recouvrable de l'UGT en intégrant des flux de bénéfices distribuables ajustés des conséquences de ce projet de cession.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance retenus pour l'UGT « Gestion d'Actifs et Banque Privée » sont respectivement 9,6% et 2%. Le test réalisé montre que la valeur recouvrable de l'UGT reste supérieure à la valeur comptable corrigée des effets de la cession à venir de Lyxor.

En l'absence d'indices de perte de valeur, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux tests de dépréciation pour les autres UGT. Ces tests seront effectués au 31 décembre 2021.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les données présentées dans la Note 3 s'entendent hors instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance ; pour ces derniers, les informations sont présentées dans la Note 4.3.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

SYNTHESE

(En M EUR)	30.06.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	415 612	308 656	404 338	319 812
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	23 699		23 630	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 463	68 106	1 490	70 435
Total	440 774	376 762	429 458	390 247
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>111 639</i>	<i>124 448</i>	<i>119 374</i>	<i>120 697</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Obligations et autres titres de dettes	37 009	30 322
Actions et autres instruments de capitaux propres	130 561	92 780
Pensions livrées	111 609	119 244
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	130 816	151 536
Prêts, créances et autres actifs de transaction	5 617	10 456
Total	415 612	404 338
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>15 814</i>	<i>11 066</i>

(1) cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Dettes sur titres empruntés	42 005	32 165
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	5 911	5 385
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	988	1 253
Pensions livrées	124 447	120 696
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	133 736	159 176
Emprunts et autres passifs de transaction	1 569	1 137
Total	308 656	319 812

(1) cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Obligations et autres titres de dettes	199	190
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 946	2 561
Prêts, créances et pensions livrées	20 554	20 879
Total	23 699	23 630

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêt ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (*SPP*).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Obligations et autres titres de dettes	65	29
Prêts, créances et pensions livrées	55	158
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	1 343	1 303
Total	1 463	1 490

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués des émissions structurées du groupe Société Générale.

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021		31.12.2020	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	68 106	69 066	70 435	70 941

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période un gain de 13 millions d'euros. A cette date, l'évaluation du risque de crédit propre a généré en cumulé 383 millions d'euros de perte enregistrée directement en capitaux propres.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

JUSTE VALEUR

(En M EUR)	30.06.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	84 657	80 909	99 873	98 406
Instruments de change	14 383	15 303	18 698	19 795
Instruments sur actions et indices	30 323	34 942	31 224	37 978
Instruments sur matières premières	264	371	413	392
Dérivés de crédit	1 175	1 205	1 297	1 434
Autres instruments financiers à terme	14	1 006	31	1 171
Total	130 816	133 736	151 536	159 176

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques, et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Instruments de taux d'intérêt	9 305 082	9 731 256
Instruments fermes	7 552 919	8 090 893
<i>Swaps</i>	6 206 496	6 849 353
<i>Contrats à terme de taux</i>	1 346 423	1 241 540
Instruments conditionnels	1 752 163	1 640 363
Instruments de change	3 360 187	3 155 455
Instruments fermes	2 493 840	2 349 313
Instruments conditionnels	866 347	806 142
Instruments sur actions et indices	937 226	869 679
Instruments fermes	145 877	128 941
Instruments conditionnels	791 349	740 738
Instruments sur matières premières	24 565	20 078
Instruments fermes	24 107	19 194
Instruments conditionnels	458	884
Dérivés de crédit	185 275	202 994
Autres instruments financiers à terme	30 068	28 603
Total	13 842 403	14 008 065

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

JUSTE VALEUR

(En M EUR)	30.06.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	14 848	9 881	19 982	12 161
Instruments de taux d'intérêt	14 805	9 870	19 950	12 161
Instruments de change	29	10	32	-
Instruments sur actions et indices	14	1	-	-
Couverture de flux de trésorerie	266	63	298	163
Instruments de taux d'intérêt	237	33	288	58
Instruments de change	21	10	10	34
Instruments sur actions et indices	8	20	-	71
Couverture d'investissement net	192	226	387	137
Instruments de change	192	226	387	137
Total	15 306	10 170	20 667	12 461

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts / emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Instruments de taux d'intérêt	1 132 780	970 144
Instruments fermes	1 132 129	969 391
<i>Swaps</i>	907 109	779 359
<i>Contrats à terme de taux</i>	225 020	190 032
Instruments conditionnels	651	753
Instruments de change	9 921	8 604
Instruments fermes	9 921	8 604
Instruments sur actions et indices	269	169
Total	1 142 970	978 917

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHESE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Instruments de dettes	48 800	51 801
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	48 705	51 721
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	95	80
Actions et autres instruments de capitaux propres	268	259
Total	49 068	52 060
<i>Dont titres prêtés</i>	153	173

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

<i>(En M EUR)</i>	2021
Solde au 1er janvier	51 801
Acquisitions / décaissements	20 272
Cessions / remboursements	(23 531)
Transferts vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	0
Variations de périmètre et autres	37
Variations de juste valeur de la période	(650)
Variations des créances rattachées	9
Différences de change	862
Solde au 30 juin	48 800

CUMUL DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Gains latents	488	714
Pertes latentes	(148)	(262)
Total	340	452

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2021				31.12.2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	154 351	124 837	5 608	284 796	109 734	138 699	4 369	252 802
Obligations et autres titres de dettes	32 633	2 708	1 668	37 009	26 420	3 108	794	30 322
Actions et autres instruments de capitaux propres	121 715	8 845	1	130 561	83 314	9 465	1	92 780
Pensions livrées	-	108 200	3 409	111 609	-	116 009	3 235	119 244
Prêts, créances et autres actifs de transaction	3	5 084	530	5 617	-	10 117	339	10 456
Dérivés de transaction	39	126 743	4 034	130 816	49	147 417	4 070	151 536
Instruments de taux d'intérêt	9	82 027	2 621	84 657	4	97 189	2 680	99 873
Instruments de change	30	14 156	197	14 383	38	18 484	176	18 698
Instruments sur actions et indices	-	29 701	622	30 323	-	30 730	494	31 224
Instruments sur matières premières	-	261	3	264	-	410	3	413
Dérivés de crédit	-	584	591	1 175	-	580	717	1 297
Autres instruments financiers à terme	-	14	-	14	7	24	-	31
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	509	19 059	4 131	23 699	183	19 517	3 930	23 630
Obligations et autres titres de dettes	15	52	132	199	18	43	129	190
Actions et autres instruments de capitaux propres	491	361	2 094	2 946	165	359	2 037	2 561
Prêts, créances et pensions livrées	3	18 646	1 905	20 554	-	19 115	1 764	20 879
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	65	1 398	-	1 463	13	1 461	16	1 490
Obligations et autres titres de dettes	65	-	-	65	13	-	16	29
Prêts, créances et pensions livrées	-	55	-	55	-	158	-	158
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 343	-	1 343	-	1 303	-	1 303
Dérivés de couverture	-	15 306	-	15 306	-	20 667	-	20 667
Instruments de taux d'intérêt	-	15 042	-	15 042	-	20 238	-	20 238
Instruments de change	-	242	-	242	-	429	-	429
Instruments sur actions et indices	-	22	-	22	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48 291	507	270	49 068	51 090	708	262	52 060
Instruments de dettes	48 291	412	2	48 705	51 090	628	3	51 721
Instruments de capitaux propres	-	-	268	268	-	-	259	259
Prêts et créances	-	95	-	95	-	80	-	80
Total	203 255	287 850	14 043	505 148	161 069	328 469	12 647	502 185

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2021				31.12.2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	6 904	166 625	1 391	174 920	6 666	152 939	1 031	160 636
Dettes sur titres empruntés	25	41 946	34	42 005	28	32 031	106	32 165
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	5 891	20	-	5 911	5 385	-	-	5 385
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	988	-	-	988	1 253	-	-	1 253
Pensions livrées	-	123 101	1 346	124 447	-	119 772	924	120 696
Emprunts et autres passifs de transaction	-	1 558	11	1 569	-	1 136	1	1 137
Dérivés de transaction	49	129 384	4 303	133 736	46	153 807	5 323	159 176
Instruments de taux d'intérêt	19	79 217	1 673	80 909	5	95 704	2 697	98 406
Instruments de change	30	15 053	220	15 303	40	19 599	156	19 795
Instruments sur actions et indices	-	33 013	1 929	34 942	-	36 000	1 978	37 978
Instruments sur matières premières	-	371	-	371	-	392	-	392
Dérivés de crédit	-	724	481	1 205	-	942	492	1 434
Autres instruments financiers à terme	-	1 006	-	1 006	1	1 170	-	1 171
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	31 689	36 417	68 106	-	30 784	39 651	70 435
Dérivés de couverture	-	10 170	-	10 170	-	12 461	-	12 461
Instruments de taux d'intérêt	-	9 903	-	9 903	-	12 219	-	12 219
Instruments de change	-	246	-	246	-	171	-	171
Instruments sur actions et indices	-	21	-	21	-	71	-	71
Total	6 953	337 868	42 111	386 932	6 712	349 991	46 005	402 708

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions / remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2021
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	4 369	4 476	(2 532)	(1 057)	18	276	60	(2)	5 608
Obligations et autres titres de dettes	794	2 596	(1 617)	(116)	18	(22)	17	(2)	1 668
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Pensions livrées	3 235	1 689	(915)	(941)	-	292	49	-	3 409
Prêts, créances et autres actifs de transaction	339	191	-	-	-	6	(6)	-	530
Dérivés de transaction	4 070	156	(50)	(238)	107	(121)	110	-	4 034
Instruments de taux d'intérêt	2 680	-	-	(126)	42	(62)	87	-	2 621
Instruments de change	176	1	-	(1)	-	17	4	-	197
Instruments sur actions et indices	494	155	(50)	(44)	15	43	9	-	622
Instruments sur matières premières	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Dérivés de crédit	717	-	-	(67)	50	(119)	10	-	591
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	3 930	398	(31)	(191)	-	(23)	34	14	4 131
Obligations et autres instruments de dettes	129	5	(3)	-	-	1	-	-	132
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 037	49	(28)	-	-	10	12	14	2 094
Prêts, créances et pensions livrées	1 764	344	-	(191)	-	(34)	22	-	1 905
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16	-	(17)	-	-	1	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	16	-	(17)	-	-	1	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	262	-	(1)	-	-	9	-	-	270
Instruments de dettes	3	-	(1)	-	-	-	-	-	2
Instruments de capitaux propres	259	-	-	-	-	9	-	-	268
Total	12 647	5 030	(2 631)	(1 486)	125	142	204	12	14 043

PASSIFS FINANCIERS

<i>(En M EUR)</i>	Solde au 31 décembre 2020	Emissions	Rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2021
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	1 031	834	(438)	(83)	-	45	2	-	1 391
Dettes sur titres empruntés	106	-	-	(6)	-	(66)	-	-	34
Pensions livrées	924	834	(438)	(77)	-	101	2	-	1 346
Emprunts et autres passifs de transaction	1	-	-	-	-	10	-	-	11
Dérivés de transaction	5 323	232	(58)	(1 059)	184	(321)	2	-	4 303
Instruments de taux d'intérêt	2 697	-	-	(724)	92	(345)	(47)	-	1 673
Instruments de change	156	-	-	-	5	63	(4)	-	220
Instruments sur actions et indices	1 978	232	(58)	(288)	61	(42)	46	-	1 929
Dérivés de crédit	492	-	-	(47)	26	3	7	-	481
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	39 651	8 368	(11 666)	(1 811)	1 716	(272)	431	-	36 417
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	46 005	9 434	(12 162)	(2 953)	1 900	(548)	435	-	42 111

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture, pour intégrer des événements ayant une incidence sur les prix, survenus après la fermeture des marchés boursiers mais avant la date d'évaluation ou en cas de marché inactif.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées, le cas échéant, par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes. Depuis 2021, un dispositif permet d'identifier les nouvelles transactions pour lesquelles les ajustements CVA / DVA sont significatifs. Ces transactions font alors l'objet d'un classement en Niveau 3.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus sont plus rarement observables du fait d'un nombre de transactions plus limitées. A titre d'exemple, l'horizon d'observabilité des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions s'apprécie au niveau unitaire. L'instrument devient sensible à des paramètres observables lorsque la maturité résiduelle devient inférieure à cet horizon.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à réviser les ajustements (*bid-ask*) ou mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les participations significatives non cotées et pour les titres significatifs cotés sur un marché non liquide, la valorisation sera effectuée prioritairement en utilisant une méthodologie d'évaluation développée : *Discounted Cash Flows* (DCF) ou *Discounted Dividend Model* (DDM) et / ou multiples de marché selon les cas de figure.

Une valorisation dérogatoire sur la base de la quote-part d'actif net réévalué IFRS est possible si elle reste une bonne approximation de la juste valeur.

Pour les participations non cotées non significatives, la valorisation s'appuiera par ordre de priorité sur :

- une transaction récente relative à la société (entrée récente d'un tiers au capital, fusion, apport, scission... donnant lieu à une évaluation à dire d'expert...) ; ou
- une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société (multiple de résultats, multiples d'actifs, valeur d'entreprise) ; ou
- la quote-part d'actif net réévalué IFRS détenue.

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNÉES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe (cf. Note 3.1.3).

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non-performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Les tableaux ci-après fournissent pour les instruments en niveau 3 les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments ainsi que leur valorisation au bilan.

Instruments <i>cash</i> et dérivés ⁽¹⁾	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables	
				Min	Max
Actions / fonds	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	10,0%	190,7%
			Dividendes des actions	0%	13,6%
			Corrélations	-95,3%	100%
			Volatilités des <i>Hedge funds</i>	7,1%	20,0%
			Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1,7%	26,1%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-45,99%	90%
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	0%	28,5%
	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0%	20%
	Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	55%	88,9%
	Crédit	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0%
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique				0%	100%
Autres instruments dérivés de crédit		Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0%	100%
			Corrélation <i>quanto</i>	-50%	40%
			<i>Spreads</i> de crédit	0 bps	1 000 bps
Matières premières	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	-	-
Actions détenues à long terme	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif net comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-

Le tableau ci-après présente l'évaluation au bilan des instruments *cash* et dérivés. Quand il s'agit d'instruments hybrides, ces derniers sont ventilés selon les principales données non observables.

	30.06.2021	
	Actif	Passif
(En M EUR)		
Actions / fonds	1 635	26 457
Taux d'intérêts et / ou taux de change	9 932	15 173
Crédit	591	481
Matières premières	3	-
Actions détenues à long terme	1 882	-
Total	14 043	42 111

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2021 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable. En cas d'indisponibilité de ces données, l'écart-type des données historiques est alors utilisé pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

	30.06.2021		31.12.2020	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
<i>(En M EUR)</i>				
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(28)	96	(49)	150
Volatilités des actions	0	21	0	27
Dividendes	0	8	(18)	46
Corrélations	(27)	61	(31)	69
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	0	0	0	0
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(1)	6	0	8
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(7)	25	(6)	27
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(4)	23	(4)	26
Volatilités de change	(2)	2	(1)	1
Taux constants de remboursements anticipés	0	0	0	0
Corrélations entre taux d'inflation	(1)	0	(1)	0
Instruments de crédit et dérivés	0	2	0	12
Corrélation des temps de défaut	0	1	0	1
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0	0	0	0
Corrélation <i>quanto</i>	0	1	0	8
<i>Spreads</i> de crédit	0	0	0	3
Instruments dérivés sur matières premières	NA	NA	NA	NA
Corrélation entre matières premières	NA	NA	NA	NA
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

<i>(En M EUR)</i>	2021
Marge différée au 1er janvier	1 157
Marge différée sur les transactions de l'exercice	587
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(572)
<i>Dont amortissement</i>	(309)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(15)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(248)
Marge différée au 30 juin	1 172

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

SYNTHESE

(En M EUR)	30.06.2021		31.12.2020	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	61 733	(32)	53 380	(31)
Prêts et créances sur la clientèle	464 622	(11 426)	448 761	(11 601)
Titres	18 922	(43)	15 635	(42)
Total	545 277	(11 501)	517 776	(11 674)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires	26 964	25 712
Prêts et comptes	17 375	16 000
Titres reçus en pension livrée	16 827	11 264
Prêts subordonnés et participatifs	97	97
Créances rattachées	475	297
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	61 738	53 370
Dépréciations pour risque de crédit	(32)	(31)
Réévaluation des éléments couverts	27	41
Total	61 733	53 380

(1) Au 30 juin 2021, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 54 millions d'euros contre 58 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires débiteurs	20 937	16 381
Autres concours à la clientèle	411 738	401 589
Opérations de location-financement	30 251	30 086
Titres reçus en pension livrée	9 353	8 439
Créances rattachées	3 432	3 438
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽¹⁾	475 711	459 933
Dépréciations pour risque de crédit	(11 426)	(11 601)
Réévaluation des éléments couverts	337	429
Total	464 622	448 761

(1) Au 30 juin 2021, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 16 491 millions d'euros contre 16 807 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Effets publics	8 625	7 143
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	10 220	8 390
Créances rattachées	127	101
Titres avant dépréciations	18 972	15 634
Dépréciations	(43)	(42)
Réévaluation des éléments couverts	(7)	43
Total	18 922	15 635

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires	11 638	11 354
Dettes au jour le jour	3 725	3 221
Dettes à terme ⁽¹⁾	128 663	117 460
Dettes rattachées	43	61
Réévaluation des éléments couverts	255	440
Titres donnés en pension livrée	3 614	3 035
Total	147 938	135 571

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales et en particulier les opérations de refinancement à long terme mises en place par la BCE (Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO).

La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé en 2019 une troisième série d'opérations ciblées de refinancement à long terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO*) dans l'objectif de maintenir des conditions de crédit favorables dans la zone euro. Comme pour les deux précédents dispositifs, le niveau de rémunération de ces emprunts dépend de la performance des établissements bancaires emprunteurs en matière d'octroi de crédits à leur clientèle de ménages (hors prêts immobiliers) et d'entreprises (hors institutions financières) ; en fonction de ces performances, les établissements emprunteurs peuvent bénéficier d'un taux d'intérêt réduit ainsi que d'une bonification additionnelle temporaire applicable sur la période du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 (réduction de 50 points de base du taux moyen de la facilité de dépôt avec un taux plancher fixé à -1%). Ces opérations TLTRO III sont conduites trimestriellement entre septembre 2019 et décembre 2021, soit un total de 10 tirages possibles, la maturité de chaque opération est de trois ans, assortie d'une option de remboursement anticipée. Certaines modalités ont été modifiées en mars 2020, en particulier les objectifs de production de crédit, les conditions de taux et la limite de tirage, afin de renforcer davantage le soutien à l'octroi de prêts au moment où débutait la crise Covid-19. En janvier 2021, la BCE a décidé de proroger la bonification additionnelle temporaire sur la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 sous réserve des performances en matière d'octroi de crédits observées sur une nouvelle période de référence courant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021.

Les entités du groupe Société Générale ont souscrit aux emprunts TLTRO III au travers de tirages trimestriels échelonnés entre décembre 2019 et juin 2021. Au 30 juin 2021, le montant total des encours tirés s'élève à 71,9 milliards d'euros.

Dès lors que le Groupe a l'assurance raisonnable de pouvoir bénéficier des bonifications d'intérêts prévues, ces dernières sont prises en compte pour déterminer le montant des intérêts reconnus en résultat au titre des emprunts TLTRO : ce montant est alors calculé sur la base d'un taux pondéré en étalant les bonifications sur toute la durée de vie attendue des tirages concernés.

Le Groupe a atteint l'objectif de stabilité des encours de prêts éligibles entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2021 lui permettant de bénéficier du taux d'intérêt réduit ainsi que de la bonification additionnelle temporaire appliquée sur la période du 24 juin 2020 au 23 juin 2021. Au 31 décembre 2020, le Groupe avait déjà l'assurance raisonnable de pouvoir bénéficier de ces bonifications et les avait donc prises en compte pour calculer le montant des intérêts enregistrés en 2020 sur la base d'un taux moyen pondéré de -0,67% ; la confirmation de l'atteinte des objectifs requis au 31 mars 2021 n'a donc pas modifié le rythme de reconnaissance des intérêts sur les emprunts TLTRO au premier semestre 2021. S'agissant d'intérêts négatifs, leur montant est présenté parmi les Intérêts et produits assimilés.

Au 30 juin 2021, le Groupe ne considère pas encore avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs lui permettant, à ce stade, de comptabiliser les effets de la bonification additionnelle prévue au titre de la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022.

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Comptes d'épargne à régime spécial	106 329	100 204
<i>A vue</i>	80 761	74 617
<i>A terme</i>	25 568	25 587
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	289 500	268 556
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	73 904	81 295
Dettes rattachées	584	299
Réévaluation des éléments couverts	129	169
Total dépôts clientèle	470 446	450 523
Titres donnés en pension à la clientèle	8 328	5 536
Total	478 774	456 059

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Bons de caisse	289	312
Emprunts obligataires	19 723	22 434
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	116 824	114 276
Dettes rattachées	447	672
Réévaluation des éléments couverts	655	1 263
Total	137 938	138 957
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>58 248</i>	<i>59 475</i>

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En M EUR)	1er semestre 2021			2020			1er semestre 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	5 498	(2 189)	3 309	12 193	(5 449)	6 744	6 488	(2 968)	3 520
<i>Banques Centrales</i>	21	(154)	(133)	110	(153)	(43)	78	(39)	39
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	214	(653)	(439)	470	(1 660)	(1 190)	174	(872)	(698)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit</i>	486	(250)	236	943	(819)	124	498	(512)	(14)
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	4 694	(819)	3 875	10 257	(2 109)	8 148	5 438	(1 162)	4 276
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(264)	(264)	-	(503)	(503)	-	(251)	(251)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	3	(2)	1	6	(4)	2	3	(6)	(3)
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	80	(47)	33	407	(201)	206	297	(126)	171
Instruments dérivés de couverture	3 410	(2 537)	873	6 550	(4 753)	1 797	3 312	(2 375)	937
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	211	-	211	526	(2)	524	229	(2)	227
Opérations de location	436	(19)	417	991	(44)	947	578	(21)	557
<i>Location immobilière</i>	85	(19)	66	179	(43)	136	90	(21)	69
<i>Location mobilière</i>	351	-	351	812	(1)	811	488	-	488
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	9 555	(4 745)	4 810	20 260	(10 248)	10 012	10 607	(5 366)	5 241
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	191	-	191	461	-	461	226	-	226
Total produits / charges d'intérêts	9 746	(4 745)	5 001	20 721	(10 248)	10 473	10 833	(5 366)	5 467
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	135	-	135	268	-	268	130	-	130

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

CRISE COVID-19

Au 30 juin 2021, la méthodologie utilisée pour déterminer les dépréciations et provisions pour risque de crédit est similaire à celle utilisée pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Pour rappel, en 2020, en réponse à la crise Covid-19, les modèles et les paramètres utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues avaient été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques. Des ajustements sectoriels et ajustements utilisés dans les modèles simplifiés avaient été mis à jour et étaient venus compléter l'application de ces modèles. Un nouveau critère de passage en encours dégradés classés en Etape 2 avait également été mis en place.

Ces éléments sont décrits dans les Notes 1 et 3.8 du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Ces ajustements sont pris en compte dans l'estimation des pertes de crédit attendues (Étapes 1 et 2), à l'exception du critère additionnel de transfert en Etape 2 qui porte sur le classement des encours.

MISE A JOUR DES MODELES ET PARAMETRES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Ajustement des PIB

- Années 2021- 2022

Comme au 31 décembre 2020, pour chaque trimestre des années 2021 et 2022, le Groupe a retenu dans ses modèles la moyenne des variations du PIB des 8 derniers trimestres par rapport à une base 100 en 2019. Cet ajustement a été appliqué à chacun des quatre scénarios (*SG Favourable*, *SG Central*, *SG Extended* et *SG Stress*) pour les séries de PIB utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues (cf. paragraphe 5 de la Note 1).

Les données présentées pour les années 2021 et 2022, dans le tableau ci-dessous, correspondent à la moyenne pondérée des taux de croissance des PIB des quatre scénarios, ajustés selon la méthodologie décrite précédemment.

- Années 2023 à 2025

Les données présentées pour les années 2023 à 2025, dans le tableau ci-dessous, correspondent à la moyenne pondérée des taux de croissance des PIB des quatre scénarios.

	2021	2022	2023	2024	2025
Zone euro	(5,2)	(3,7)	1,4	1,7	1,8
France	(5,7)	(3,8)	1,5	1,8	1,9
Etats-Unis	(2,3)	1,1	2,2	2,1	2,0
Chine	2,7	4,4	4,5	4,5	4,4

Ajustement du taux de marge des entreprises françaises

Pour la préparation des états financiers consolidés du 31 décembre 2020, un *add-on* sur le taux de marge des entreprises françaises équivalent à 2,4 points de la valeur ajoutée de 2019 avait été intégré dans l'ensemble des scénarios du Groupe pour l'année 2020 et le premier semestre 2021.

Au premier semestre 2021, l'INSEE a augmenté le taux de marge des entreprises, en incluant l'effet des aides gouvernementales dans ses prévisions. Le Groupe a donc supprimé l'*add-on* de 2,4 points qui avait été intégré dans ses modèles.

Ainsi, au 30 juin 2021, les ajustements apportés aux variables macro-économiques et aux probabilités de défaut ont eu pour effet d'augmenter de 360 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit (496 millions d'euros au 31 décembre 2020). La baisse de l'impact s'explique par le rapprochement progressif de la sortie de crise modélisée dans l'ajustement des PIB mentionné ci-dessus ainsi que par la suppression de l'*add-on* sur le taux de marge.

AJUSTEMENTS MIS EN PLACE EN COMPLEMENT DE L'APPLICATION DES MODELES

Ajustements sectoriels

Les différents modèles d'estimation des pertes de crédit attendues peuvent être complétés par des ajustements sectoriels majorant ou minorant le montant des pertes de crédit attendues. Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs dont l'activité est cyclique. Ces ajustements ont été revus et sévérés pour tenir compte de la diminution de l'effet des variables macro-économiques sur les probabilités de défaut et pour maintenir un taux de couverture prudent sur les secteurs impactés par la crise Covid-19. Les principaux secteurs concernés sont l'hôtellerie / restauration / loisirs, le pétrole et gaz, l'immobilier commercial, les croisiéristes et les compagnies aériennes.

Le montant total des ajustements sectoriels s'élève ainsi à 574 millions d'euros au 30 juin 2021 (406 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Ajustements lors de l'utilisation de modèles simplifiés

Pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macro-économiques et taux de défaut, des ajustements ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours.

Le montant de ces ajustements s'élève à 434 millions d'euros au 30 juin 2021 (424 millions d'euros au 31 décembre 2020).

CRITERE ADDITIONNEL DE TRANSFERT EN ETAPE 2

En complément des critères de passage en encours dégradés classés en Etape 2, appliqués au niveau individuel, une analyse supplémentaire a été menée au niveau de portefeuilles d'encours pour lesquels l'augmentation du risque de crédit a été jugée significative depuis leur octroi. Cette étude a conduit à réaliser des transferts complémentaires vers les encours dégradés classés en Etape 2 pour l'ensemble des encours de secteurs considérés par le Groupe comme étant particulièrement touchés par la crise et octroyés avant crise. Ces mouvements diminuent sur le premier semestre 2021 du fait de la baisse des encours concernés et de la sortie des secteurs automobiles et transport maritime de fret de la liste des secteurs concernés. Pour les encours concernés, en complément de ces transferts en Etape 2, l'estimation de la provision est réalisée en tenant compte des ajustements sectoriels (décrits précédemment).

Le montant de cet ajustement s'élève à 83 millions d'euros au 30 juin 2021 (122 millions d'euros au 31 décembre 2020).

1. SYNTHÈSE

Les tableaux de cette note ne tiennent pas compte de la dépréciation IAS 39 au titre des instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance. Cette dépréciation est présentée en note 4.3.

Dans cette note, la mesure adoptée est l'encours provisionnable. Les encours provisionnables correspondent aux encours soumis au risque de crédit selon la norme IFRS 9 :

- enregistrés au bilan :
 - les titres (hors titres reçus en pensions) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
 - les dépôts auprès des banques centrales ;
 - les créances de location simple et de location-financement ;
 - les dépôts de garantie auprès des CCP.
- enregistrés au hors-bilan (engagements de financement et engagements de garantie)

Sont exclus les actifs porteurs de risque de crédit faible ou nul dont principalement les titres reçus en pension et les dépôts de garantie versés en relation avec des positions perdantes sur des dérivés.

RECONCILIATION DES ENCOURS COMPTABLES ET PROVISIONNABLES

(En M EUR)		30.06.2021	31.12.2020 *
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.3	48 800	51 801
Titres au coût amorti	Note 3.5	18 922	15 635
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	61 733	53 380
Banques centrales ⁽¹⁾		158 400	165 837
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	464 622	448 761
Autres actifs ⁽²⁾		54 877	53 930
Valeur nette des encours comptables au bilan		807 354	789 344
Dépréciations des encours au coût amorti	Note 3.8	11 802	11 962
Valeur brute des encours comptables au bilan		819 156	801 306
Eléments additionnels inclus dans le périmètre des encours provisionnables :		254 895	237 521
<i>Engagements de financement et de garanties (hors-bilan)</i>		254 895	237 521
Eléments exclus du périmètre des encours provisionnables		(47 477)	(38 141)
Valeur brute des encours comptables après retraitements		1 026 574	1 000 686
Valeur brute des encours provisionnables		1 026 574	1 000 686

* Montants retraités, par rapport aux Etats financiers publiés au titre de l'exercice 2020, à la suite de l'intégration des autres débiteurs divers et des biens acquis par adjudication évalués au coût amorti sur les lignes Autres actifs et Dépréciations des encours au coût amorti.

(1) Inclus dans la ligne Caisses et Banques centrales.

(2) Dont principalement 52 436 millions d'euros de dépôts de garantie versés et 924 millions d'euros de créances de location simple au 30 juin 2021 (cf. Note 4.4).

ENCOURS PROVISIONNABLES PAR ETAPE DE DEPRECIATION ET PAR CATEGORIE COMPTABLE

(En M EUR)	30.06.2021		31.12.2020	
	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions
Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres	48 801	8	51 801	9
Encours sains (Etape 1)	48 799	2	51 792	1
Encours dégradés (Etape 2)	1	-	-	-
Encours douteux (Etape 3)	1	6	9	8
Actifs financiers au coût amorti * (1)	722 879	11 802	711 363	11 962
Encours sains (Etape 1)	662 265	1 108	644 063	1 078
Encours dégradés (Etape 2)	43 502	1 923	49 905	1 951
Encours douteux (Etape 3)	17 112	8 771	17 395	8 933
Dont créances de location-financement et assimilés	30 252	876	30 086	888
Encours sains (Etape 1)	24 612	109	24 214	113
Encours dégradés (Etape 2)	4 148	204	4 490	210
Encours douteux (Etape 3)	1 492	563	1 382	565
Engagements de financement *	196 462	410	183 671	433
Encours sains (Etape 1)	181 536	130	161 840	119
Encours dégradés (Etape 2)	14 648	252	21 488	279
Encours douteux (Etape 3)	278	28	343	35
Engagements de garantie	58 432	441	53 851	495
Encours sains (Etape 1)	51 677	46	46 169	44
Encours dégradés (Etape 2)	5 974	87	6 876	152
Encours douteux (Etape 3)	781	308	806	299
Total Encours provisionnables	1 026 574	12 661	1 000 686	12 899

* Montants retraités, par rapport aux Etats financiers publiés au titre de l'exercice 2020, à la suite de l'intégration des autres débiteurs divers et des biens acquis par adjudication évalués au coût amorti.

(1) Ce poste inclut les banques centrales pour 158 400 millions au 30 juin 2021 (contre 165 837 millions d'euros au 31 décembre 2020)

ENCOURS PROVISIONNABLES ET DEPRECIATIONS / PROVISIONS PAR PORTEFEUILLE BALOIS

30.06.2021								
(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	231 364	394	103	231 861	4	1	68	73
Etablissements	102 413	1 061	59	103 533	9	24	16	49
Entreprises	362 264	42 816	10 157	415 237	628	1 530	4 979	7 137
Dont PME	52 382	7 296	4 139	63 817	212	436	2 221	2 869
Clientèle de détail	209 825	18 017	7 754	235 596	597	692	4 048	5 337
Dont TPE	25 158	4 998	2 349	32 505	131	270	1 349	1 750
Autres	38 411	1 837	99	40 347	49	10	6	65
Total	944 277	64 125	18 172	1 026 574	1 287	2 257	9 117	12 661

31.12.2020 *								
(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	232 976	483	121	233 580	4	1	69	74
Etablissements	113 467	969	69	114 505	10	71	17	98
Entreprises	315 638	54 984	10 189	380 811	590	1 517	5 082	7 189
Dont PME	48 517	7 255	4 148	59 920	179	449	2 200	2 828
Clientèle de détail	204 820	19 536	8 052	232 408	573	738	4 103	5 414
Dont TPE	27 453	5 139	2 409	35 001	136	274	1 394	1 804
Autres	36 964	2 297	121	39 382	65	55	4	124
Total	903 865	78 269	18 552	1 000 686	1 242	2 382	9 275	12 899

* Montants retraités, par rapport aux Etats financiers publiés au titre de l'exercice 2020, à la suite de l'intégration des autres débiteurs divers et des biens acquis par adjudication évalués au coût amorti

ENCOURS PROVISIONNABLES ET DEPRECIATIONS / PROVISIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

30.06.2021								
<i>(En M EUR)</i>	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	437 072	32 763	8 789	478 624	544	1 296	3 845	5 685
Europe de l'Ouest (hors France)	204 370	9 548	2 597	216 515	246	292	986	1 524
Europe de l'Est UE	52 684	4 586	1 241	58 511	128	290	731	1 149
Europe de l'Est hors UE	20 211	3 112	443	23 766	125	36	346	507
Amérique du Nord	124 998	6 622	266	131 886	38	150	84	272
Amérique Latine et Caraïbes	9 424	908	171	10 503	6	19	82	107
Asie-Pacifique	52 923	1 746	752	55 421	15	14	388	417
Afrique et Moyen-Orient	42 595	4 840	3 913	51 348	185	160	2 655	3 000
Total	944 277	64 125	18 172	1 026 574	1 287	2 257	9 117	12 661

31.12.2020 *								
<i>(En M EUR)</i>	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	429 803	36 597	9 130	475 530	542	1 307	4 147	5 996
Europe de l'Ouest (hors France)	188 997	13 681	2 861	205 539	228	311	999	1 538
Europe de l'Est UE	48 635	4 923	1 144	54 702	110	353	681	1 144
Europe de l'Est hors UE	20 046	3 163	425	23 634	110	40	355	505
Amérique du Nord	113 578	9 606	444	123 628	35	125	125	285
Amérique Latine et Caraïbes	8 518	1 902	262	10 682	10	23	80	113
Asie-Pacifique	54 112	3 097	734	57 943	20	19	367	406
Afrique et Moyen-Orient	40 176	5 300	3 552	49 028	187	204	2 521	2 912
Total	903 865	78 269	18 552	1 000 686	1 242	2 382	9 275	12 899

* Montants retraités, par rapport aux Etats financiers publiés au titre de l'exercice 2020, à la suite de l'intégration des autres débiteurs divers et des biens acquis par adjudication évalués au coût amorti

ENCOURS PROVISIONNABLES ET DEPRECIATIONS / PROVISIONS PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾

30.06.2021								
(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	69 836	-	-	69 836	-	-	-	-
2	177 799	2 108	-	179 907	1	1	-	2
3	83 118	4 128	-	87 246	8	6	-	14
4	136 471	4 388	-	140 859	56	23	-	79
5	96 405	11 279	-	107 684	195	168	-	363
6	23 591	13 903	-	37 494	146	534	-	680
7	2 416	5 962	-	8 378	22	343	-	365
Défaut (8, 9, 10)	-	-	9 391	9 391	-	-	4 577	4 577
Autre méthode	354 641	22 357	8 781	385 779	859	1 182	4 540	6 581
Total	944 277	64 125	18 172	1 026 574	1 287	2 257	9 117	12 661

31.12.2020 *								
(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	75 967	-	-	75 967	-	-	-	-
2	175 096	2 172	-	177 268	1	1	-	2
3	81 909	5 634	-	87 543	9	8	-	17
4	120 509	10 280	-	130 789	61	36	-	97
5	91 511	16 012	-	107 523	200	275	-	475
6	20 084	15 877	-	35 961	143	667	-	810
7	1 692	4 327	-	6 019	30	267	-	297
Défaut (8, 9, 10)	-	-	9 655	9 655	-	-	4 694	4 694
Autre méthode	337 097	23 967	8 897	369 961	798	1 128	4 581	6 507
Total	903 865	78 269	18 552	1 000 686	1 242	2 382	9 275	12 899

* Montants retraités, par rapport aux Etats financiers publiés au titre de l'exercice 2020, à la suite de l'intégration des autres débiteurs divers et des biens acquis par adjudication évalués au coût amorti.

(1) La correspondance indicative entre l'échelle de notation interne de Société Générale et les notations des agences est présentée dans le Chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (tableau 15).

2. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2021
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1	1	-	1		-	2
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	-	-	-	-		-	-
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	8	-	(2)	(2)			6
Total	9	1	(2)	(1)	-		8
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1 078	462	(443)	19		11	1 108
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 951	900	(939)	(39)		11	1 923
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	8 933	1 991	(1 564)	427	(636)	47	8 771
Total	11 962	3 353	(2 946)	407	(636)	69	11 802
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	888	197	(182)	15	(24)	(3)	876
<i>Dépréciations sur encours sains (Etape 1)</i>	113	27	(32)	(5)		1	109
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)</i>	210	57	(64)	(7)		1	204
<i>Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)</i>	565	113	(86)	27	(24)	(5)	563

VARIATION DES DEPRECIATIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

En raison de l'absence de variations significatives des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

(En M EUR)	Etape 1	Dont créances de location-financement	Etape 2	Dont créances de location-financement	Etape 3	Dont créances de location-financement	Total
Stock au 31.12.2020	1 078	113	1 951	210	8 933	565	11 962
Production et Acquisition ⁽¹⁾	206	16	55	3	68	1	329
Décomptabilisation ⁽²⁾	(77)	(4)	(135)	(5)	(856)	(35)	(1 068)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(48)	(4)	327	24	-	-	279
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	28	6	(211)	(25)	-	-	(183)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(5)	-	(100)	(9)	377	54	272
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	2	1	45	10	(109)	(21)	(62)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(92)	(20)	(15)	(5)	285	(5)	178
Change	12	1	9	1	76	4	97
Périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	4	-	(3)	-	(3)	-	(2)
Stock au 30.06.2021	1 108	109	1 923	204	8 771	563	11 802

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ACTIFS AU COUT AMORTI AU 30 JUIN 2021

(En M EUR)	Etape 1		Etape 2		Etape 3		Total des encours provisionnables transférés	Total de l'impact des transferts sur les dépréciations et provisions
	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations	Encours provisionnables	Dépréciations		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(10 960)	(48)	8 846	327	-	-	8 846	327
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	14 862	28	(11 391)	(211)	-	-	14 862	28
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	389	2	-	-	(327)	(25)	389	2
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	482	45	(473)	(84)	482	45
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(795)	(5)	-	-	700	139	700	139
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(1 477)	(100)	1 298	238	1 298	239
Change sur les contrats qui changent d'étape	58	0	111	2	4	1	173	3

3. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2021
Engagements de financement						-
Provisions sur encours sains (Etape 1)	119	78	(68)	10	1	130
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	279	112	(142)	(30)	3	252
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	35	22	(41)	(19)	12	28
Total	433	212	(251)	(39)	16	410
						-
Engagements de garantie						-
Provisions sur encours sains (Etape 1)	44	21	(19)	2		46
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	152	24	(42)	(18)	(47)	87
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	299	73	(65)	8	1	308
Total	495	118	(126)	(8)	(46)	441

VARIATION DES PROVISIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En M EUR)	Provisions								Total
	Sur engagements de financement				Sur engagements de garantie				
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	
Stock au 31.12.2020	119	279	35	433	44	152	299	495	928
Production et Acquisition ⁽¹⁾	32	10	3	45	8	4	8	20	65
Décomptabilisation ⁽²⁾	(13)	(22)	(3)	(38)	(6)	(8)	(20)	(34)	(72)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(4)	18	-	14	(1)	8	-	7	21
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	6	(39)	-	(33)	2	(6)	-	(4)	(37)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	-	(1)	4	3	-	(2)	20	18	21
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	-	1	(4)	(3)	-	-	(1)	(1)	(4)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(11)	2	(9)	(18)	(2)	(60)	(1)	(63)	(81)
Change	2	3	-	5	-	-	3	3	8
Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(1)	1	2	2	1	(1)	-	-	2
Stock au 30.06.2021	130	252	28	410	46	87	308	441	851

(1) Les montants des provisions présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des provisions calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN AU 30 JUIN 2021

(En M EUR)	Engagement de financement						Total des encours provisionnables transférés	Total de l'impact des transferts sur les provisions
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(1 062)	(4)	846	18	-	-	846	18
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	7 299	6	(6 532)	(39)	-	-	7 299	6
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	34	0	-	-	(46)	(0)	34	0
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	14	1	(14)	(4)	14	1
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(16)	(0)	-	-	16	1	16	1
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(21)	(1)	17	3	17	3
Change sur les contrats qui changent d'étape	18	0	111	1	0	0	129	1

(En MEUR)	Engagements de garantie						Total des encours provisionnables transférés	Total de l'impact des transferts sur les provisions
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(885)	(1)	635	8	-	-	635	8
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	1 163	2	(783)	(6)	-	-	1 163	2
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	139	0	-	-	(94)	(0)	139	0
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	11	0	(11)	(1)	11	0
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(29)	(0)	-	-	24	9	24	9
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(63)	(2)	51	10	51	10
Change sur les contrats qui changent d'étape	15	0	14	0	0	0	29	0

4. ANALYSE QUALITATIVE DES VARIATIONS DES DEPRECIATIONS / PROVISIONS SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les variations des dépréciations et provisions pour risque de crédit depuis le 31 décembre 2020 s'expliquent principalement par :

- le passage en pertes couvertes d'encours classés en Etape 3 pour 636 millions d'euros inclus dans la ligne décomptabilisation, dont 132 millions d'euros sur l'entité Crédit du Nord suite à la cession d'un portefeuille de créances en défaut. Ceci est en lien avec la stratégie du Groupe de cession de ses portefeuilles d'expositions en défaut.

Le montant des pertes non couvertes s'élève à 102 millions d'euros.

- le transfert d'encours en Etape 2 en raison d'une dégradation des notations, passages en « sensible » ou d'impayés de plus de 30 jours pour 10,3 milliards d'euros d'encours. Ce transfert est lié au contexte économique dégradé et a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 300 millions d'euros dont :
 - 52 % sur le portefeuille Entreprises, dont 42 % sur les PME ;
 - 47 % sur le *Retail*, dont 33 % sur les TPE.
- le transfert d'encours en Etape 3 suite à l'observation de défauts pour 2,1 milliards d'euros d'encours. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 292 millions d'euros dont :
 - 40 % sur le portefeuille Entreprises, dont 42 % sur les PME ;
 - 60 % sur le *Retail*, dont 34 % sur les TPE.

En particulier, cette variation concerne :

- 740 millions d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2021 à 149 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 1 au 31 décembre 2020 ;
- 1,4 milliard d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2021 à 252 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 2 au 31 décembre 2020.
- le transfert d'encours de l'Etape 2 vers Etape 1, notamment suite à la revue de la liste des secteurs considérés par le Groupe comme étant particulièrement touchés par la crise (notamment, les secteurs automobiles et transport maritime de fret sont sortis de cette liste), pour 23,3 milliards d'euros d'encours. Ce transfert a entraîné une reprise sur les dépréciations et provisions de 221 millions d'euros dont :
 - 56 % sur le portefeuille Entreprises, dont 25 % sur les PME ;
 - 44 % sur le *Retail*, dont 32 % sur les TPE.

5. COUT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Dotations nettes pour dépréciation	(406)	(2 951)	(1 935)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	1	-	-
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(407)	(2 951)	(1 935)
Dotations nettes aux provisions	47	(305)	(200)
<i>Sur engagements de financement</i>	39	(149)	(94)
<i>Sur engagements de garantie</i>	8	(156)	(106)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(104)	(251)	(73)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	54	114	49
Effet des garanties non prises en compte dans les dépréciations	(9)	87	60
Total	(418)	(3 306)	(2 099)
<i>Dont coût du risque sur encours sains classés en Etape 1</i>	(36)	(237)	(323)
<i>Dont coût du risque sur encours dégradés classés en Etape 2</i>	83	(1 130)	(541)
<i>Dont coût du risque sur encours douteux classés en Etape 3</i>	(465)	(1 939)	(1 235)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

	30.06.2021	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	61 733	61 734
Prêts et créances sur la clientèle	464 622	464 924
Titres	18 922	18 935
Total	545 277	545 593

	31.12.2020	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	53 380	53 394
Prêts et créances sur la clientèle	448 761	450 923
Titres	15 635	15 767
Total	517 776	520 084

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

	30.06.2021	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	147 938	147 959
Dettes envers la clientèle	478 774	478 837
Dettes représentées par un titre	137 938	137 960
Dettes subordonnées	16 673	16 675
Total	781 323	781 431

	31.12.2020	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 571	135 608
Dettes envers la clientèle	456 059	456 119
Dettes représentées par un titre	138 957	138 985
Dettes subordonnées	15 432	15 435
Total	746 019	746 147

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En M EUR)	1er semestre 2021			2020			1er semestre 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	75	(50)	25	159	(108)	51	80	(62)	18
Opérations avec la clientèle	1 421	-	1 421	2 820	-	2 820	1 402	-	1 402
Opérations sur instruments financiers	1 094	(1 175)	(81)	2 208	(2 215)	(7)	1 179	(1 230)	(51)
Opérations sur titres	275	(559)	(284)	503	(1 042)	(539)	280	(558)	(278)
Opérations sur marchés primaires	82	-	82	203	-	203	60	-	60
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	737	(616)	121	1 502	(1 173)	329	839	(672)	167
Engagements de financement et de garantie	421	(137)	284	795	(271)	524	379	(123)	256
Prestations de services diverses	1 366	(534)	832	2 547	(1 018)	1 529	1 250	(502)	748
Commissions de gestion d'actifs	305	-	305	613	-	613	294	-	294
Commissions sur moyens de paiement	424	-	424	795	-	795	385	-	385
Commissions sur produits d'assurance	132	-	132	260	-	260	128	-	128
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	48	-	48	77	-	77	38	-	38
Autres commissions	457	(534)	(77)	802	(1 018)	(216)	405	(502)	(97)
Total	4 377	(1 896)	2 481	8 529	(3 612)	4 917	4 290	(1 917)	2 373

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(En M EUR)	1er semestre 2021			2020			1er semestre 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	42	-	42	65	(1)	64	25	(1)	24
Activités de location immobilière	17	(30)	(13)	37	(23)	14	24	(10)	14
Activités de location mobilière * (1)	5 778	(4 810)	968	10 933	(9 248)	1 685	5 125	(4 358)	767
Autres activités *	223	(341)	(118)	436	(451)	(15)	229	(225)	4
Total	6 060	(5 181)	879	11 471	(9 723)	1 748	5 403	(4 594)	809

* Montants retraités, par rapport aux états financiers publiés au titre du premier semestre 2020, à la suite du reclassement des charges relatives aux prestations de maintenance connexes aux activités de location de véhicules de la rubrique Autres activités à la rubrique Activités de location mobilière.

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules. Les contrats de location longue durée du Groupe sont généralement d'une durée de 36 à 48 mois.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE

1. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

DETAIL

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Provisions techniques des entreprises d'assurance	147 140	142 106
Passifs financiers d'assurance	3 979	4 020
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	471	583
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)</i>	3 508	3 437
Total	151 119	146 126

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Provisions techniques des contrats d'assurance-vie en unités de compte	40 888	35 794
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	93 115	92 620
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 913	1 834
Participation aux bénéfices différée passive	11 224	11 858
Total	147 140	142 106
Part des réassureurs	(723)	(749)
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	146 417	141 357

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 30 juin 2021. Ce test a pour objectif de vérifier que la valeur comptable des passifs d'assurance est suffisante au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats. Le résultat de ce test au 30 juin 2021 n'a pas mis en évidence d'insuffisance des passifs techniques.

2. PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

DETAIL

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	255	291
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	69	51
<i>Dérivés de transaction</i>	186	240
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	76 292	70 422
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	32 483	32 178
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	43 259	37 942
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	550	302
Instruments dérivés de couverture	389	438
Actifs financiers disponibles à la vente	89 296	89 755
<i>Instruments de dettes</i>	74 166	75 662
<i>Instruments de capitaux propres</i>	15 130	14 093
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽²⁾	5 157	5 301
Prêts et créances sur la clientèle	68	76
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28	32
Placements immobiliers	531	539
Total des placements des activités d'assurance ^{(1) (2)}	172 016	166 854

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

(2) Dont 1 183 millions d'euros de comptes ordinaires au 30 juin 2021 (après élimination des opérations intragroupes) contre 897 millions d'euros au 31 décembre 2020.

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les Placements des activités d'assurance en distinguant ceux dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments basiques).

	30.06.2021					
	Valeur comptable			Juste valeur		
	Instruments basiques	Autres instruments	Total	Instruments basiques	Autres instruments	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	76 547	76 547	-	76 547	76 547
Instruments dérivés de couverture	-	389	389	-	389	389
Actifs financiers disponibles à la vente	71 404	17 892	89 296	71 404	17 892	89 296
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 550	2 607	5 157	2 738	2 678	5 416
Prêts et créances sur la clientèle	68	-	68	66	-	66
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28	-	28	28	-	28
Total des placements financiers	74 050	97 435	171 485	74 236	97 506	171 742

	31.12.2020					
	Valeur comptable			Juste valeur		
	Instruments basiques	Autres instruments	Total	Instruments basiques	Autres instruments	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	70 713	70 713	-	70 713	70 713
Instruments dérivés de couverture	-	438	438	-	438	438
Actifs financiers disponibles à la vente	72 253	17 502	89 755	72 253	17 502	89 755
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 398	2 903	5 301	2 602	2 997	5 599
Prêts et créances sur la clientèle	76	-	76	76	-	76
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	32	-	32	32	-	32
Total des placements financiers	74 759	91 556	166 315	74 963	91 650	166 613

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	69	185	1	255
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	65 776	8 583	1 933	76 292
Instruments dérivés de couverture	-	389	-	389
Actifs financiers disponibles à la vente	79 992	4 591	4 713	89 296
Total	145 837	13 748	6 647	166 232

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	51	237	3	291
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	60 997	9 064	361	70 422
Instruments dérivés de couverture	-	438	-	438
Actifs financiers disponibles à la vente	80 693	4 934	4 128	89 755
Total	141 741	14 673	4 492	160 906

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2021
Solde au 1er janvier	89 755
Acquisitions	5 338
Cessions / remboursements	(4 835)
Transferts en actifs financiers détenus jusqu'à échéance	(6)
Variations de périmètre et autres	(282)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	(756)
Variation des dépréciations sur instruments de dettes comptabilisée en résultat	2
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisés en résultat	(4)
Différences de change	84
Solde au 30 juin	89 296

GAINS ET PERTES LATENTS DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30.06.2021		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	486	(36)	450
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	2 664	(79)	2 585
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	6 919	(192)	6 727
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(9 097)	235	(8 862)

	31.12.2020		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	665	(22)	643
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 968	(97)	1 871
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	8 505	(163)	8 342
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(9 808)	238	(9 570)

3. PRODUIT NET DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous détaille (après élimination des opérations intra-groupe) :

- les produits et charges des activités d'assurance et des placements associés présentés sur un poste dédié du Produit net bancaire : Produit net des activités d'assurance ;
- les charges de financement des entités d'assurance comptabilisées dans le poste Intérêts et charges assimilées ;
- les dépréciations des instruments de dettes des entités d'assurance et la participation aux bénéfices différée correspondante comptabilisées dans le poste Coût du risque.

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Primes nettes	7 866	10 970	5 388
Produits nets des placements	1 601	2 808	744
Charges de prestations (y compris variations de provisions) ⁽¹⁾	(8 303)	(11 377)	(5 185)
Autres produits (charges) nets techniques	(36)	(277)	91
Produit net des activités d'assurance	1 128	2 124	1 038
Charges de financement	(3)	(7)	(3)
Coût du risque	-	-	-
<i>Dont dépréciations des instruments de dette</i>	2	(2)	-
<i>Dont produit de participation aux bénéfices différée</i>	(2)	2	-

(1) Dont -1 258 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée au 30 juin 2021.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	52 436	51 896
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	6 479	3 876
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 166	1 019
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	8 024	9 193
Autres débiteurs divers - assurance	1 801	1 752
Total brut	69 906	67 736
Dépréciations	(433)	(395)
<i>Pour risque de crédit sur créances de location simple</i>	<i>(185)</i>	<i>(187)</i>
<i>Pour risque de crédit sur biens acquis par adjudication et sur débiteurs divers</i>	<i>(116)</i>	<i>(101)</i>
<i>Pour autres risques</i>	<i>(132)</i>	<i>(107)</i>
Total net	69 473	67 341

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et produits à recevoir de commissions et des autres activités. Les créances de location simple représentent 924 millions d'euros au 30 juin 2021.

2. AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	30.06.2021	31.12.2020
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	55 160	55 739
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	6 429	4 166
Charges à payer sur engagements sociaux	2 235	2 022
Dettes locatives	2 197	2 207
Produits constatés d'avance	1 630	1 527
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	12 888	12 690
Autres créditeurs divers - assurance	7 266	6 586
Total	87 805	84 937

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les autres créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et les charges à payer de commissions et d'autres activités.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

1. FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Rémunérations du personnel	(3 361)	(6 715)	(3 268)
Charges sociales et fiscales	(866)	(1 594)	(786)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(372)	(728)	(338)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(46)	(76)	(47)
Participation, intéressement, abondement et décote	(146)	(176)	(58)
Total	(4 791)	(9 289)	(4 497)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	<i>(49)</i>	<i>(150)</i>	<i>(60)</i>

2. DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(En M EUR)	Stock au 31.12.2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2021
Avantages postérieurs à l'emploi	1 761	39	(10)	29	(31)	(27)	(4)	1 728
Autres avantages à long terme	442	24	(33)	(9)	(38)	-	(2)	393
Indemnités de fin de contrat de travail	378	11	(55)	(44)	(59)	-	2	277
Total	2 581	74	(98)	(24)	(128)	(27)	(4)	2 398

3. DESCRIPTION DES PLANS 2021 D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2021 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2021 d'attribution d'actions gratuites. Ce plan ne concerne pas les actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1er janvier 2014 (dite population régulée).

Autorisation des actionnaires	19.05.2020
Décision du Conseil d'administration	11.03.2021
Nombre d'actions attribuées	2 206 191
Nombre d'actions restantes au 30.06.2021	2 204 793
Période d'acquisition des droits	11.03.2021 - 28.03.2024
Conditions de performance ⁽¹⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	87,63%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

PLAN 2021 D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2021 d'attribution d'actions de performance au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du Comité de direction).

Date d'Assemblée		19.05.2020
Date du Conseil d'administration		11.03.2021
Nombre total d'actions attribuées		1 288 873
Périodes d'acquisition des droits		
<i>Sous-plans 2 / 3 et 7</i>	1ère tranche	31.03.2023
	2nde tranche	28.03.2024
<i>Sous-plan 4</i>		28.03.2024
<i>Sous-plan 5</i>	1ère tranche	31.03.2025
	2nde tranche	31.03.2026
<i>Sous-plan 6</i>	1ère tranche	31.03.2025
	2nde tranche	31.03.2027
Dates de fin de période de conservation		
<i>Sous-plans 2 / 3 et 7</i>	1ère tranche	01.10.2023
	2nde tranche	01.10.2024
<i>Sous-plan 4</i>		01.10.2024
<i>Sous-plan 5</i>	1ère tranche	01.10.2025
	2nde tranche	01.10.2026
<i>Sous-plan 6</i>	1ère tranche	01.04.2026
	2nde tranche	01.04.2028
Conditions de performance ⁽¹⁾		oui
Juste valeur (en EUR) ⁽²⁾		
<i>Sous-plans 2 / 3 et 7</i>	1ère tranche	19,07
	2nde tranche	18,07
<i>Sous-plan 4</i>		18,07
<i>Sous-plan 5</i>	1ère tranche	20,14
	2nde tranche	19,36
<i>Sous-plan 6</i>	1ère tranche	14,6
	2nde tranche	13,3

(1) Les conditions de performance applicables sont basées sur le niveau de profitabilité du Groupe, et du métier ou de l'activité.

(2) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

(En M EUR)	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Charge fiscale courante	(451)	(708)	(380)
Charge fiscale différée	(236)	(496)	(232)
Total	(687)	(1 204)	(612)

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

	1er semestre 2021		2020		1er semestre 2020	
	%	M EUR	%	M EUR	%	M EUR
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		3 244		2 081		(87)
Taux effectif Groupe	21,18%		57,87%		-700,25%	
Différences permanentes	3,54%	115	1,70%	35	-194,02%	169
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	0,14%	5	-1,49%	(31)	15,15%	(13)
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	3,87%	125	13,21%	275	-126,44%	111
Variation de l'évaluation des impôts différés ⁽¹⁾	-0,32%	(10)	-39,27%	(817)	1 037,58%	(907)
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	28,41%		32,02%		32,02%	

(1) Ce montant inclut, au premier semestre 2020, une réduction de 650 millions d'euros des actifs d'impôts différés du groupe fiscal France.

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du Code Général des Impôts) :

- pour les exercices ouverts du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'IS de 27,5% auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% ;
- pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2022 un taux normal d'IS de 25% auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 28,41% en 2021 et à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0% sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% : à 3,41% en 2021 et à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme générées à l'occasion de la cession de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges s'élevant à 12% de leur montant brut.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Créances d'impôts exigibles	601	895
Actifs d'impôts différés	4 000	4 106
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	1 685	1 840
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 315	2 266
Total	4 601	5 001

PASSIFS D'IMPOTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Dettes d'impôts exigibles	521	440
Provisions pour risques fiscaux	87	90
Passifs d'impôts différés	757	693
Total	1 365	1 223

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation des différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle au 31 décembre sur la base d'une projection réaliste des résultats fiscaux des entités concernées. A l'issue de ces tests, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale de ces actifs.

Cette revue annuelle est complétée d'une revue semestrielle portant sur la réalisation à cette date des hypothèses retenues dans les trajectoires budgétaires.

Au 30 juin 2021, cette revue semestrielle confirme l'absence de risque de non-récupération partielle ou totale des actifs d'impôts différés inscrits au bilan.

3. VENTILATION PAR GROUPE FISCAL DES IMPOTS DIFFERES SUR REPORTS DEFICITAIRES PRESENTS A L'ACTIF DU BILAN ET IMPOTS DIFFERES NON RECONNUS

Au 30 juin 2021, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	30.06.2021	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	1 685	-	-
<i>Groupe fiscal France</i>	<i>1 445</i>	<i>Illimité ⁽¹⁾</i>	<i>9 ans</i>
<i>Groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique</i>	<i>188</i>	<i>20 ans ⁽²⁾</i>	<i>7 ans</i>
<i>Autres</i>	<i>52</i>	-	-

(1) En application de la loi de Finances 2013, l'imputation des déficits est plafonnée à 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

(2) Déficités générés avant le 31 décembre 2011.

Au 30 juin 2021, les principaux impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 1 151 millions d'euros (contre 1 126 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ces derniers concernent notamment le groupe fiscal France pour 650 millions d'euros (contre 650 millions d'euros au 31 décembre 2020), le groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique pour 315 millions d'euros (contre 305 millions d'euros au 31 décembre 2020), l'entité SG Singapour pour 75 millions d'euros (contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2020), l'entité SG Kleinwort Hambros Limited pour 32 millions d'euros (contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2020) ainsi que l'entité SG de Banques en Guinée Equatoriale à hauteur de 39 millions d'euros (dont 9 millions d'euros sur report déficitaire et 30 millions d'euros sur différences temporaires). Ces actifs d'impôts différés pourront être reconnus au bilan quand il deviendra probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Capital souscrit	1 067	1 067
Primes et réserves liées	21 481	21 465
Elimination des titres autodétenus	(194)	(199)
Total	22 354	22 333

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

<i>(En nombre d'actions)</i>	30.06.2021	31.12.2020
Actions ordinaires	853 371 494	853 371 494
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>2 942 977</i>	<i>4 512 000</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>70 980 350</i>	<i>69 033 084</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2021, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 066 714 367,50 euros et se compose de 853 371 494 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2021, les 3 180 913 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 0,37% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 194 millions d'euros, dont 123 millions d'euros au titre des activités de marché.

L'évolution de l'autocontrôle sur le premier semestre 2021 s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	-	(50)	55	5
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	4	(43)	(39)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

Au 30 juin 2021, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 8 931 millions d'euros. L'évolution de -364 millions d'euros au premier semestre 2021 s'explique par :

- l'émission d'un instrument super subordonné à durée indéterminée en dollar américain pour un montant de 818 millions d'euros ;
- le remboursement d'un instrument super subordonné à durée indéterminée de 1 000 millions d'euros ;
- le remboursement d'un instrument subordonné à durée indéterminée en dollar américain pour un montant de 182 millions d'euros.

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Résultat net part du Groupe	2 253	(258)	(1 590)
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(305)	(604)	(320)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	(4)	(7)	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 944	(869)	(1 910)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	849 905 108	850 384 674	850 643 440
Résultat par action ordinaire (en EUR)	2,29	(1,02)	(2,25)
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	849 905 108	850 384 674	850 643 440
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	2,29	(1,02)	(2,25)

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Pour rappel, conformément à la recommandation de la Banque Centrale Européenne du 27 mars 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de Covid-19, Société Générale n'a pas distribué de dividendes sur actions ordinaires au titre de l'exercice 2019.

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2021			2020		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	-	-	-	-	-	-
Payé en numéraire	(468)	(109)	(577)	-	(91)	(91)
Total	(468)	(109)	(577)	-	(91)	(91)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

1er semestre 2021											
	Banque de détail en France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux				Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs				Hors Pôles ⁽¹⁾	Total Groupe Société Générale
(En M EUR)		Banque de détail à l'International	Services Financiers Spécialisés aux Entreprises	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Gestion d'Actifs et Banque Privée	Total		
Produit net bancaire	3 753	2 418	959	474	3 851	3 039	1 353	457	4 849	53	12 506
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 750)	(1 451)	(449)	(200)	(2 100)	(2 404)	(896)	(399)	(3 699)	(306)	(8 855)
Résultat brut d'exploitation	1 003	967	510	274	1 751	635	457	58	1 150	(253)	3 651
Coût du risque	(129)	(228)	(35)	-	(263)	-	(18)	(8)	(26)	-	(418)
Résultat d'exploitation	874	739	475	274	1 488	635	439	50	1 124	(253)	3 233
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3	-	-	-	-	2	-	-	2	-	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	5	-	1	6	1	-	(1)	-	1	11
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	881	744	475	275	1 494	638	439	49	1 126	(252)	3 249
Impôts sur les bénéfices	(244)	(183)	(110)	(77)	(370)	(146)	(76)	(11)	(233)	160	(687)
Résultat net	637	561	365	198	1 124	492	363	38	893	(92)	2 562
Participations ne donnant pas le contrôle	(4)	138	70	2	210	14	-	1	15	88	309
Résultat net part du Groupe	641	423	295	196	914	478	363	37	878	(180)	2 253
Actifs sectoriels	256 455	134 394	39 729	174 216	348 339	569 138	137 535	36 578	743 251	144 564	1 492 609
Passifs sectoriels ⁽³⁾	276 001	98 944	13 623	159 783	272 350	688 753	51 504	23 293	763 550	112 071	1 423 972

2020

	Banque de détail en France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux				Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs				Hors Pôles ⁽¹⁾	Total Groupe Société Générale
		Banque de détail à l'International	Services Financiers Spécialisés aux Entreprises	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Gestion d'Actifs et Banque Privée	Total		
<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	7 315	4 902	1 735	887	7 524	4 164	2 546	903	7 613	(339)	22 113
Frais de gestion ⁽²⁾	(5 418)	(2 870)	(916)	(356)	(4 142)	(4 337)	(1 563)	(813)	(6 713)	(441)	(16 714)
Résultat brut d'exploitation	1 897	2 032	819	531	3 382	(173)	983	90	900	(780)	5 399
Coût du risque	(1 097)	(1 080)	(185)	-	(1 265)	(24)	(861)	(37)	(922)	(22)	(3 306)
Résultat d'exploitation	800	952	634	531	2 117	(197)	122	53	(22)	(802)	2 093
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1)	-	-	-	-	4	-	-	4	-	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽⁴⁾	158	4	11	-	15	11	(3)	(8)	-	(185)	(12)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(684)	(684)
Résultat avant impôts	957	956	645	531	2 132	(182)	119	45	(18)	(1 671)	1 400
Impôts sur les bénéfices	(291)	(227)	(139)	(165)	(531)	40	69	(9)	100	(482)	(1 204)
Résultat net	666	729	506	366	1 601	(142)	188	36	82	(2 153)	196
Participations ne donnant pas le contrôle	-	198	96	3	297	23	-	2	25	132	454
Résultat net part du Groupe	666	531	410	363	1 304	(165)	188	34	57	(2 285)	(258)
Actifs sectoriels	256 211	123 697	38 932	169 239	331 868	566 614	124 114	34 661	725 389	148 484	1 461 952
Passifs sectoriels ⁽³⁾	264 228	90 784	13 351	154 736	258 871	684 293	47 161	21 324	752 778	119 096	1 394 973

1er semestre 2020

	Banque de détail en France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux				Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs				Hors Pôles ⁽¹⁾	Total Groupe Société Générale
		Banque de détail à l'International	Services Financiers Spécialisés aux Entreprises	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Gestion d'Actifs et Banque Privée	Total		
<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	3 634	2 450	824	440	3 714	1 759	1 286	462	3 507	(389)	10 466
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 683)	(1 473)	(460)	(192)	(2 125)	(2 303)	(843)	(401)	(3 547)	(183)	(8 538)
Résultat brut d'exploitation	951	977	364	248	1 589	(544)	443	61	(40)	(572)	1 928
Coût du risque	(691)	(532)	(115)	-	(647)	(29)	(715)	(17)	(761)	-	(2 099)
Résultat d'exploitation	260	445	249	248	942	(573)	(272)	44	(801)	(572)	(171)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	(1)	-	1	-	4	(1)	-	3	-	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽⁴⁾	136	1	10	-	11	14	-	-	14	(77)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(684)	(684)
Résultat avant impôts	398	445	259	249	953	(555)	(273)	44	(784)	(1 333)	(766)
Impôts sur les bénéfices	(119)	(105)	(56)	(77)	(238)	113	91	(9)	195	(450)	(612)
Résultat net	279	340	203	172	715	(442)	(182)	35	(589)	(1 783)	(1 378)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	85	37	2	124	14	-	1	15	73	212
Résultat net part du Groupe	279	255	166	170	591	(456)	(182)	34	(604)	(1 856)	(1 590)
Actifs sectoriels	254 572	125 255	42 453	165 698	333 406	563 270	128 727	35 619	727 616	137 778	1 453 372
Passifs sectoriels ⁽³⁾	254 056	92 062	13 698	152 777	258 537	687 826	45 254	24 506	757 586	117 514	1 387 693

(1) Les produits ou charges, les actifs et les passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(4) En 2020, le poste Gains ou pertes nets sur autres actifs se compose principalement d'une plus-value de 153 millions d'euros (dont 132 millions d'euros au premier semestre 2020) relative aux cessions immobilières du Groupe enregistrée dans le pilier de Banque de détail en France et d'une charge de -169 millions d'euros correspondant à l'impact du programme de cessions des filiales présentée dans le pilier Hors Pôles (dont -69 millions d'euros au premier semestre 2020 correspondant à la finalisation de la cession de Société Générale de Banque aux Antilles).

NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En M EUR)	1er semestre 2021	2020	1er semestre 2020
Loyers *	(144)	(307)	(172)
Impôts, taxes et autres contributions	(925)	(1 071)	(930)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 113)	(2 087)	(1 071)
Honoraires et recours externes	(499)	(1 121)	(558)
Autres	(588)	(1 235)	(563)
Total	(3 269)	(5 821)	(3 294)

* Montant au 30 juin 2020 retraité, par rapport aux états financiers publiés au titre du premier semestre 2020, à la suite de la décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) du 26 novembre 2019 relative à la norme IFRS 16.

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n°806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Au premier semestre 2021, les contributions du Groupe au FRU et aux FRN ont été effectuées :

- pour 85%, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 586 millions d'euros, dont 544 millions au titre du FRU et 42 millions au titre des FRN, non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les Autres frais administratifs sur la ligne Impôts et taxes et autres contributions ;
- pour 15%, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 96 millions d'euros au titre du FRU, comptabilisé à l'actif du bilan parmi les Autres actifs.

NOTE 8.3 - PROVISIONS

SYNTHESE

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2020	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2021
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	928	330	(377)	(47)	-	(30)	851
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5)	2 581	74	(98)	(24)	(128)	(31)	2 398
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	355	7	-	7	(11)	-	351
Autres provisions	911	125	(80)	45	(8)	47	995
Total	4 775	536	(555)	(19)	(147)	(14)	4 595

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration, des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Société Générale a interjeté appel de ce jugement.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 millions d'euros, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 millions d'euros. Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, a conclu à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, dont l'audience s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016. Par un arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de renvoi a confirmé les sanctions prononcées par l'Autorité française de la concurrence à l'encontre de Société Générale et Crédit du Nord. Le 22 janvier 2018, Société Générale et Crédit du Nord se sont pourvues en cassation contre cet arrêt. Par un arrêt du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 et a renvoyé l'affaire devant cette même Cour autrement composée. Société Générale et Crédit du Nord ont donc formé le 13 mars 2020 un nouveau recours devant la Cour d'appel de Paris contre la décision de l'Autorité de la concurrence. La procédure est toujours en cours.

- En août 2009, une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) (« SGPBS ») et de nombreuses autres institutions financières et finalement transférée devant l'*US District Court* du District Nord du Texas. Les demandeurs entendaient représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et / ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutenaient être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchaient à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre SGPBS et les autres défendeurs. Après le dépôt des requêtes visant au rejet des demandes, le tribunal a finalement autorisé, en avril 2015, la poursuite de la grande majorité des demandes.

Le 7 novembre 2017, l'*US District Court* a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours de l'OSIC, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Par décision du 18 septembre 2019, la Cour a rejeté ces requêtes en intervention. Un groupe de demandeurs a interjeté appel de ce rejet, qui a été rejeté par la Cour d'Appel par une décision du 3 février 2021, et le groupe restant de demandeurs a initié une action distincte devant la juridiction étatique du Texas à Houston en novembre 2019, action maintenant pendante devant l'*US District Court* du District Sud du Texas.

Le 12 février 2021, toutes les parties au litige ont déposé des requêtes visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond. SGPBS sollicite le rejet de toutes les demandes en cours et OSIC a renouvelé sa demande initialement infructueuse d'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond sollicitant le retour des transferts de 95 millions de dollars américains à SGPBS en 2008. La phase de *discovery* doit encore être achevée s'agissant de SGPBS.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR »), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des

procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Certains demandeurs individuels dont les demandes ont été rejetées avaient déposé des requêtes visant à les autoriser à modifier leurs demandes afin d'ajouter ou relancer des demandes contre Société Générale, requêtes qui ont été rejetées par le Tribunal. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

Le 13 janvier 2020, Société Générale a conclu un accord transactionnel avec les demandeurs à l'action de groupe ayant souscrits des contrats de produits dérivés liés au US Dollar Libor sur les marchés réglementés. Société Générale a accepté de verser la somme de 5,125 millions de dollars américains dans le cadre de cet accord. Cet accord a été homologué de manière définitive par le Tribunal, le 17 septembre 2020. Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Le 24 août 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée et les défendeurs ont soumis à nouveau une demande de rejet. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Le 25 septembre 2020, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les demandes des demandeurs. Ces derniers ont fait appel.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ainsi que d'autres institutions financières, ont été visées par trois actions de groupe, depuis consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la *US District Court* de Manhattan. Les demandeurs prétendent que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE Libor se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice. Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des *swaps* d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE Libor dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier. Le 26 mars 2020, le Tribunal a rejeté cette action de groupe consolidée. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Le 6 avril 2021, la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* a autorisé un nouveau représentant de l'action de groupe à intervenir en tant que demandeur dans la procédure d'appel et a rejeté la demande de rejet formée par les défendeurs, en raison du désistement de l'action par les représentants d'origine du groupe de demandeurs.
- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux Etats-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la

concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines transactions de gré à gré et échangé des instruments de change. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Une action de groupe distincte a également été initiée pour le compte d'acheteurs indirects. Société Générale a conclu un accord pour 975 000 USD pour résoudre ce différend. Le 19 novembre 2020, le tribunal a définitivement validé cet accord. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe principale ont intenté une action contre Société Générale, SG Americas Securities, LLC et plusieurs autres institutions financières. Le 28 mai 2020, le tribunal a écarté SG Americas Securities, LLC de cette procédure. La phase de *discovery* est en cours pour SG et les codéfendeurs restants. Le 11 novembre 2020, une action a été initiée au Royaume-Unis contre Société Générale et d'autres banques, pour des prétendues collusions sur le marché des opérations de change. Société Générale a reçu l'assignation motivée des demandeurs et entend se défendre.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue ENGIE), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France. La dernière décision est un rejet d'admission des pourvois d'ENGIE et de Société Générale le 1er février 2016 par le Conseil d'Etat.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé depuis lors sa position via la publication le 28 avril 2016 d'un avis motivé et la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement diligent et conforme au droit. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Société Générale sur nos créances Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution mi-juillet en notre faveur. L'arrêt de Versailles a considéré que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles : le Conseil d'Etat, saisi par ailleurs d'une demande de question prioritaire de constitutionnalité a relevé lui aussi que le précompte était incompatible avec l'article 4 de la directive mère-filles mais qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. Il convient donc désormais d'attendre la réponse de la Cour de Luxembourg qui ne devrait pas survenir avant la fin de l'année 2021.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. L'action est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des requêtes sollicitant le rejet de ces demandes ont été rejetées par décision du 4 octobre 2016 et la *discovery* est maintenant terminée. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires.
- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont entre autres relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions

allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn le 19 juin 2019 de l'ouverture d'une procédure pénale à l'égard de deux individus employés par une société ayant conseillé ce fonds, celui-ci étant suspecté par les procureurs allemands d'avoir participé à des transactions « CumEx » potentiellement frauduleuses. Le 19 août 2019, le Tribunal régional de Bonn a décidé d'attraire SGSS GmbH en qualité de « secondary party » à cette procédure. Par décision du 16 mars 2020, le Tribunal, avec l'accord des Procureurs de Cologne, a retiré avec effet immédiat toute demande contre SGSS GmbH en tant que « secondary party ». En plus de faire l'objet d'enquêtes ou de procédures pénales, les entités du groupe Société Générale peuvent être exposées à des demandes de tiers, dont des autorités fiscales allemandes, et faire l'objet de contentieux judiciaires.

- En mai 2019, SGAS ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées aux Etats-Unis dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence s'agissant de la fixation du prix de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain, dont la *Federal Home Loan Bank* (FHLB), la *Federal Home Loan Mortgage Corporation* (Freddie Mac) et la *Federal National Mortgage Association* (Fannie Mae). Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 13 juin 2019. Il a été fait droit à cette requête le 29 août 2019 à l'égard de SGAS et des autres défendeurs. Le 9 septembre 2019, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Une demande de rejet de cette assignation modifiée a été régularisée le 17 septembre 2019, à laquelle il a été fait droit le 15 octobre 2019. Le 16 décembre 2019, les demandeurs et douze banques défenderesses, dont SGAS ont soumis pour approbation au tribunal une proposition d'accord transactionnel pour mettre fin à l'action de groupe, en échange du paiement de la somme de 250 millions de dollars américains. Bien que la part de SGAS dans cet accord ne soit pas publique, son montant est faible. Le 16 juin 2020, cet accord transactionnel a été définitivement validé par le tribunal. SGAS était également nommée dans quatre actions individuelles *opt-out* par les demandeurs suivants - l'Etat de Louisiane (en septembre 2019), la municipalité de Bâton Rouge ainsi que des entités affiliées (en octobre 2019), le Louisiana Asset Management Pool (en avril 2020) et la ville de Nouvelle Orléans ainsi que des entités affiliées (en septembre 2020). Ces actions contre SGAS et de nombreuses autres banques se fondaient sur les mêmes allégations de violation du droit américain de la concurrence (ainsi que d'autres demandes, pour certaines des actions) en lien avec l'achat par les demandeurs de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain. Ces actions individuelles (*opt-out*) ont toutes été retirées par les demandeurs, suite à un accord transactionnel conclu avec tous les défendeurs à ces actions, et pour lequel la part de SGAS est minime, SGAS a également reçu une demande d'informations du *US Department of Justice* (« DOJ ») en lien avec cette activité d'émission de titres. SGAS a répondu à ces demandes et coopère avec le DOJ.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire est maintenant devant le Tribunal de première instance pour la reprise de la procédure.
- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi Cuban *Liberty and Democracy Solidarity* (« *Libertad* ») de 1996 (connue sous le nom de Helms-Burton Act) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs

ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 11 septembre 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée dans laquelle ils ont substitué une autre banque aux trois banques codéfenderesses et ont ajouté d'autres demandeurs, qui prétendent être des héritiers des fondateurs de la Banco Nunez. Une demande de rejet a été soumise en retour.

- Le 9 novembre 2020, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la Cour fédérale de Manhattan dans une action Helms-Burton semblable par les prétendus héritiers des anciens propriétaires, et par les représentants des successions des anciens propriétaires de la Banco Pujol, une banque cubaine qui aurait été expropriée par le gouvernement cubain en 1960 (action Pujol I). Le 27 janvier 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet. Le 26 février 2021, avec l'accord du juge, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Le 19 mars 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet de l'assignation modifiée. Le 16 mars 2021, Société Générale ainsi qu'une autre banque, ont été assignées devant la *US District Court* de Manhattan, dans une nouvelle action Helms-Burton presque identique initiée par le représentant d'un des prétendus héritiers de la Banco Pujol, qui est également demandeur dans l'action Pujol I (action Pujol II). La réponse des défendeurs dans l'action Pujol II est suspendue jusqu'à ce qu'une décision soit rendue dans l'action Pujol I.
- Le 5 juin 2020, un actionnaire de Société Générale a initié une action dérivée (*ut singuli*) devant la Cour de l'Etat de New York contre 39 anciens et actuels dirigeants et administrateurs de la Banque. L'assignation prétend qu'un accord écrit de 2009 avec les régulateurs bancaires américains exigeait de la Banque la mise en œuvre et le maintien d'une politique effective de conformité et de contrôle des transactions en matière de lutte contre le blanchiment. Selon l'assignation, la Banque aurait manqué à ces obligations, conduisant à des pénalités et confiscations imposées en novembre 2018 par plusieurs agences fédérales et de l'Etat de New York et des autorités pénales au titre de la législation américaine en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment. L'assignation forme notamment des demandes au titre de manquements à des obligations en lien avec ces accords. Ce contentieux en est à un stade précoce de la procédure, et une demande visant au rejet de l'action (*motion to dismiss*) sur plusieurs fondements est prévue.
- Le 16 octobre 2020, Vestia a assigné Société Générale devant les juridictions anglaises au titre des conditions dans lesquelles celle-ci a souscrit des contrats de produits dérivés avec Société Générale entre 2008 et 2011. Vestia soutient qu'elle ne disposait pas de la capacité pour souscrire de tels produits et prétend que ces transactions ont été conclues via des actes de corruption. Vestia cherche à faire annuler ces transactions et à recouvrer les montants versés à Société Générale au titre de ces dernières. Le 8 janvier 2021, Société Générale a soumis ses conclusions en défense assorties d'une demande reconventionnelle.
- Le 20 octobre 2020, Societe Generale Securities Australia Pty Ltd (« SGSAPL ») a été condamnée par le Tribunal Local de Sydney au titre de manquements à des obligations en matière de gestion de fonds de clients. SGSAPL a été condamnée à payer 30 000 AUD pour des faits qui se sont déroulés entre décembre 2014 et février 2017 et dont SGSAPL avait volontairement informé l'*Australian Securities and Investment Commission*.
- Le 1er juin 2021, un actionnaire de Société Générale a initié une action en responsabilité civile désignée par lui comme « *ut singuli* » devant le Tribunal de commerce de Paris contre le directeur général de la société, Monsieur Frédéric Oudéa. Le demandeur impute à M. Oudéa de prétendues fautes de gestion en lien avec les relations d'affaires nouées de 2007 à 2010 par Société Générale avec des institutions financières libyennes. Des faits en lien avec ces relations d'affaires ont déjà conduit à la signature (i) d'une convention judiciaire d'intérêt public le 24 mai 2018 entre Société Générale et le procureur de la République financier (la « CJIP ») et (ii) d'un *Deferred Prosecution Agreement* le 5 juin 2018 entre Société Générale et le *Department of Justice* des Etats-Unis (le « DPA »).

Le demandeur sollicite la condamnation de M. Oudéa à s'acquitter entre les mains de Société Générale d'une somme équivalente au montant d'amendes versées aux trésors américain et français dans le cadre de la CJIP et du DPA.

Société Générale est intervenue volontairement à cette instance à l'occasion de la première audience de procédure. Elle entend solliciter le rejet des demandes formulées par le demandeur sur plusieurs fondements.

NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Note 10 est présentée uniquement dans les états financiers pour la mise à jour des expositions du portefeuille de crédit et du projet de réforme des taux d'intérêt de référence.

Les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés dans le chapitre 3 de l'actualisation du Document d'Enregistrement Universel au titre du premier semestre 2021.

NOTE 10.1 - REFORME DES TAUX D'INTERET DE REFERENCE

La réforme des indices de taux d'intérêt « interbancaires » (IBOR : *InterBank Offered Rates*), initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces taux par des taux alternatifs, en particulier par les « *risk free rates* » (RFR). Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021, lorsque la *Financial Conduct Authority* britannique, chargée de la supervision du LIBOR, a annoncé les dates d'arrêt :

- LIBOR USD : il est prévu que la publication des principales maturités de l'indice se termine fin juin 2023 ⁽¹⁾ ;
- LIBOR GBP, CHF, JPY et EUR : il est prévu que la publication de ces indices se termine à la fin de l'année 2021 ⁽²⁾.

En parallèle, s'agissant des principaux indices de taux de la zone euro :

- EURIBOR : EMMI (*European Money Markets Institute*), l'administrateur de l'indice, n'envisage pas de mettre fin à sa publication. L'EURIBOR est donc maintenu pour les prochaines années ;
- EONIA : depuis le 1er octobre 2019, l'EONIA est calculé selon une méthodologie fondée sur l'€STR plus un spread d'ajustement de 0,085%. Son administrateur, EMMI, a prévu que sa publication se termine fin 2021. Le taux successeur recommandé par le groupe de travail sur les taux de la zone euro mis en place par la Banque Centrale Européenne est l'€STR.

D'autres indices de taux d'intérêt font également l'objet d'une réforme, comme les indices de taux reflétant le prix des marchés de swap sur LIBOR (*ICE Swap Rate*) ou les indices de taux d'intérêt de référence asiatiques liés au LIBOR USD.

Le groupe Société Générale soutient ces réformes et participe activement aux groupes de travail mis en place par les banques centrales des devises concernées et se prépare à ces changements au travers d'un programme de transition dédié mis en place à l'été 2018 et supervisé par la Direction Générale.

A cet effet, le Groupe a engagé des campagnes de sensibilisation et de communication actives vis-à-vis de ses clients, qui sont accompagnées d'un bulletin d'information mensuel et d'un recueil de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la transition IBOR accessibles au public sur le site web de Société Générale.

En vue des échéances annoncées pour le LIBOR, les autorités financières et les groupes de travail constitués par les banques centrales ont émis des recommandations à destination des acteurs de marché.

Celles-ci visent :

- d'une part, à ce que cesse la production de nouveaux contrats indexés sur LIBOR et EONIA au plus tard le 31 décembre 2021 ; et
- d'autre part, à ce que les contrats existants indexés sur ces indices soient migrés vers des taux de référence alternatifs d'ici le 31 décembre 2021 ou le 30 juin 2023 pour le LIBOR USD.

(1) Les maturités à 1 semaine et 2 mois du LIBOR USD cesseront dès le 31 décembre 2021.

(2) Les indices LIBOR GBP et JPY 1, 3 et 6 mois pourraient continuer après cette date selon une méthodologie réformée fondée sur un RFR (LIBOR synthétiques) pour une durée limitée et afin de permettre la transition des produits qui ne peuvent pas être renégociés.

Afin de pouvoir traiter des produits référençant les RFR et d'assurer ainsi la continuité de son activité après la disparition du LIBOR et de l'EONIA, le groupe Société Générale a lancé la mise à niveau de ses outils et processus qui est aujourd'hui largement engagée.

L'arrêt progressif de la production de nouveaux produits indexés sur LIBOR a débuté au printemps 2021 et le groupe Société Générale propose d'accompagner ses clients vers les solutions alternatives depuis 2020. En parallèle, le Groupe a introduit des clauses de substitution d'indices (*fallbacks*) alignées avec les standards de marché dans les nouveaux contrats qui demeurent indexés sur les indices IBOR.

En 2021, l'action du groupe se concentre sur la migration des contrats sur LIBOR GBP, LIBOR CHF, LIBOR JPY et LIBOR EUR, ainsi que sur EONIA. Cette migration concerne au premier chef les clients de la banque d'investissement et les clients des activités de financement et de conseil et, dans une moindre mesure, certains clients des réseaux français et internationaux. En fonction des produits, la migration s'effectuera selon trois modalités principales :

- les prêts et lignes de crédit devront faire l'objet de renégociations individuelles, de même que les instruments de couverture associés (afin de maintenir la relation de couverture) ;
- la majorité des produits dérivés migreront soit par activation de leurs clauses de substitution d'indices (protocole mis en place par l'ISDA et auquel le groupe Société Générale a adhéré en octobre 2020), soit à l'instigation des chambres de compensation (selon des termes similaires aux clauses ISDA). Toutefois, certains produits dérivés seront renégociés de manière bilatérale ;
- enfin pour certains produits (typiquement les comptes à vue et assimilés), la migration se fera par une mise à jour des conditions générales.

En parallèle, le groupe Société Générale s'assure que des solutions de transition seront apportées à l'ensemble de sa dette obligataire faisant référence aux indices LIBOR.

Afin de guider ses métiers dans cette démarche, le groupe Société Générale a émis des lignes directrices visant à aligner les renégociations sur les standards développés par les instances de marché ou les régulateurs et ainsi proposer aux clients des conditions de migration équitables et homogènes.

Au mois de juin 2021, les intervenants de marché ont pu constater une accélération de la préparation des contrats existants indexés sur LIBOR (hors USD) et EONIA à la transition vers les taux alternatifs. La préparation de cette migration a été lancée par le groupe Société Générale au premier semestre 2021, mais l'essentiel du résultat de ces renégociations ainsi que les bascules réalisées par les chambres de compensation n'est prévu qu'au second semestre. Par ailleurs, les clauses de substitution d'indices (*fallbacks*) ne seront activées qu'au dernier jour de l'année, concomitamment à la disparition des taux LIBOR et EONIA. De ce fait, le Groupe s'attend à une bascule significative de ses encours LIBOR et EONIA durant le second semestre 2021. Le Groupe s'efforce néanmoins d'éviter une concentration des opérations sur les derniers jours de l'année 2021.

Les principaux risques liés la réforme des taux interbancaires sont gérés au travers des différents chantiers du Programme Groupe et suivis dans le cadre de la gouvernance dédiée à la transition IBOR. Ils ont été identifiés comme suit :

- risque de gouvernance et d'exécution du programme, pouvant conduire à des délais et des pertes d'opportunités, dont le suivi s'effectue dans le cadre de comités réguliers et d'instances d'arbitrage ;
- risque de documentation juridique pouvant mener à des litiges post-transition, géré par l'introduction de clauses de *fallback* dans les contrats selon la disponibilité de standards de marché ;
- risque de marché, avec la création d'un risque de base entre les courbes de taux associés aux différents indices, qui fait l'objet d'un suivi et d'un encadrement ;
- risques opérationnels dans l'exécution des migrations de transactions, lié à la volonté et à l'état de préparation de nos clients ainsi que le volume de transactions à migrer et leur étalement dans le temps ;

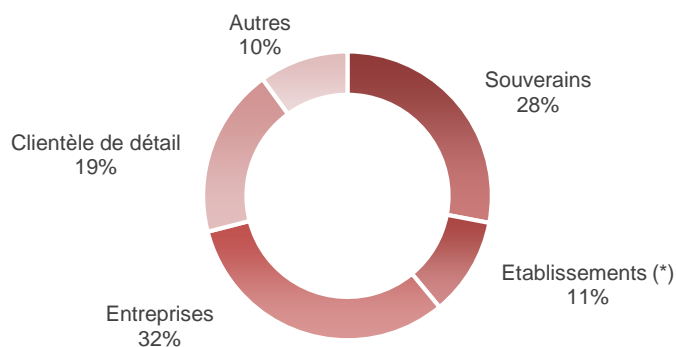
- risque de conduite inappropriée (*conduct risk*), en lien avec la fin des LIBORs, géré notamment au travers :
 - de lignes de conduite spécifiques et déclinées par ligne métier ;
 - de formations aux équipes ; et
 - de communications aux clients (conférences, événements, points bilatéraux notamment avec les clients les moins bien informés) sont organisées sur les risques liés à la transition, les solutions alternatives qui peuvent être déployées, et sur la manière dont ils pourraient être affectés.

NOTE 10.2 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en approche standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITIONS AU 30 JUIN 2021

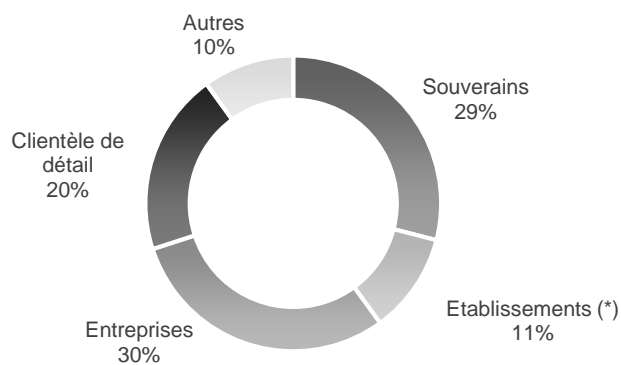
Engagements bilan et hors bilan (soit 1 052 milliards d'euros d'EAD) :



* Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DECEMBRE 2020

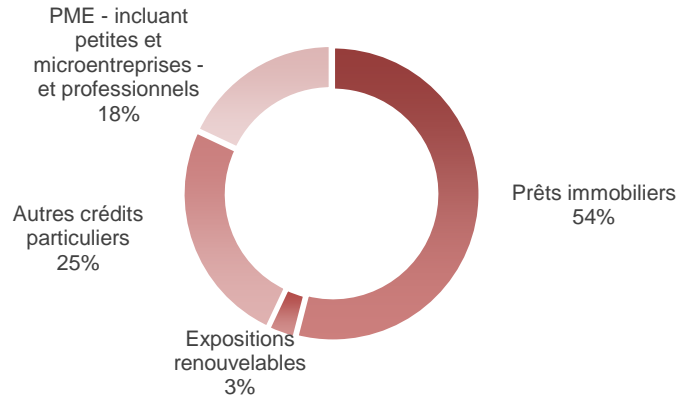
Engagements bilan et hors bilan (soit 1 004 milliards d'euros d'EAD) :



* Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

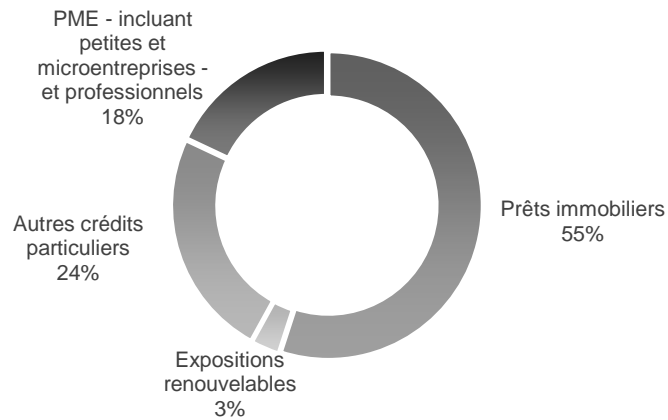
**VENTILATION DU PORTEFEUILLE « CLIENTELE DE DETAIL » DU GROUPE PAR SOUS-CATEGORIE D'EXPOSITION
AU 30 JUIN 2021**

Engagements bilan et hors bilan (soit 204 milliards d'euros d'EAD) :

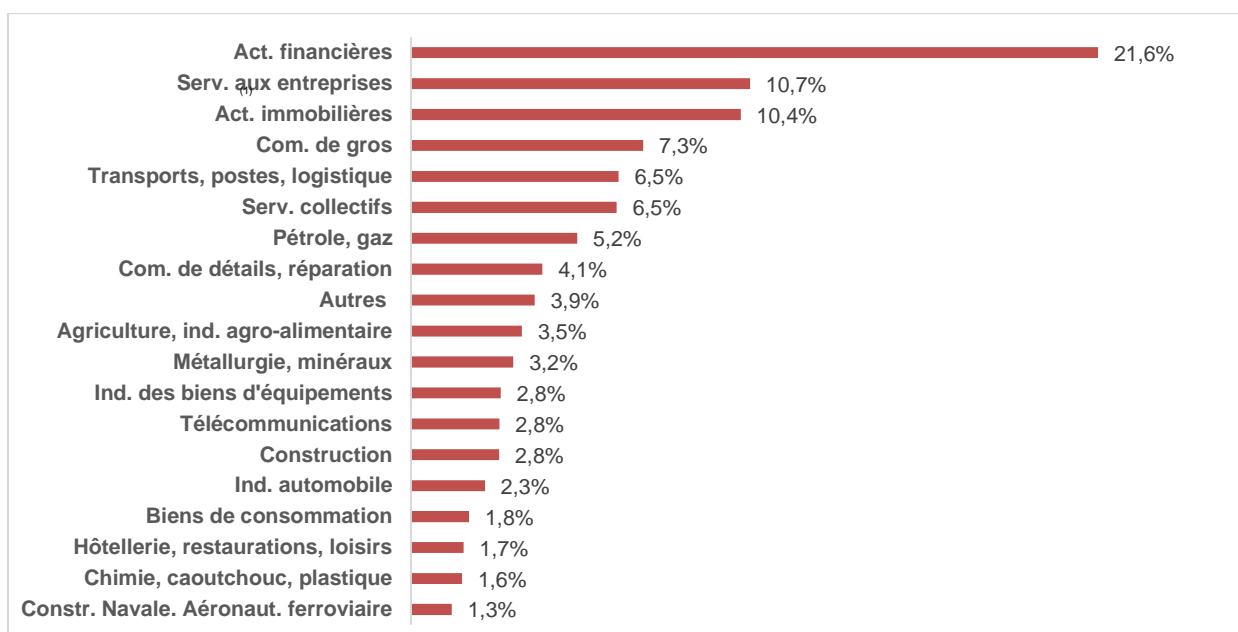


**VENTILATION DU PORTEFEUILLE « CLIENTELE DE DETAIL » DU GROUPE PAR SOUS-CATEGORIE D'EXPOSITION AU
31 DECEMBRE 2020**

Engagements bilan et hors bilan (soit 202 milliards d'euros d'EAD) :



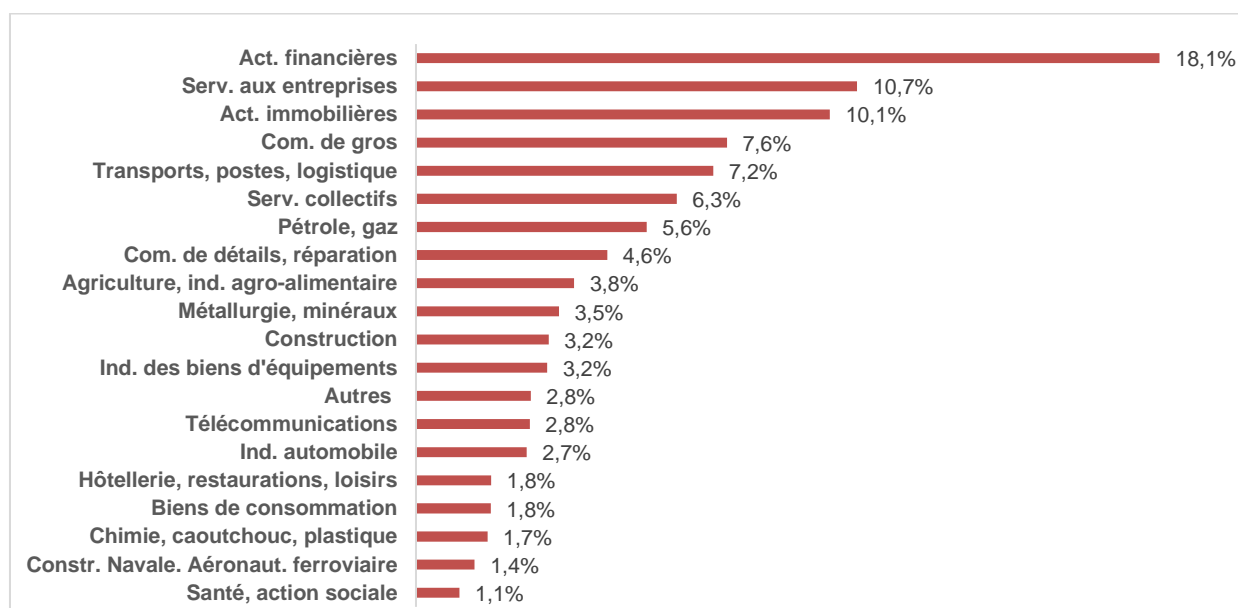
**VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE AU 30 JUIN 2021
(PORTEFEUILLE BALOIS)**



L'EAD du portefeuille « Entreprises » est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et *hedge funds*, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

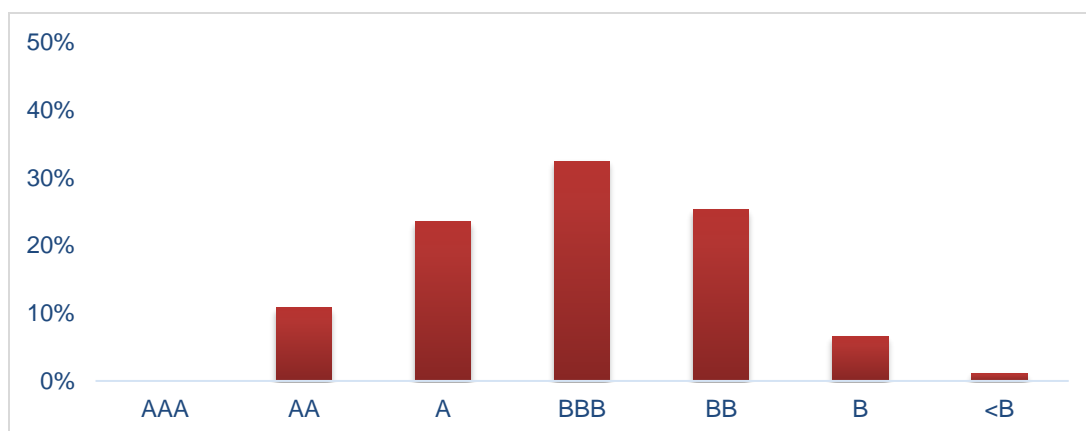
Au 30 juin 2021, le portefeuille « Entreprises » s'élève à 369 milliards d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Trois secteurs représentent plus de 10% du portefeuille (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties « Entreprises » représentent 7% de ce portefeuille.

**VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020
(PORTEFEUILLE BALOIS)**



REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE « ENTREPRISES » AU 30 JUIN 2021

En % de l'EAD

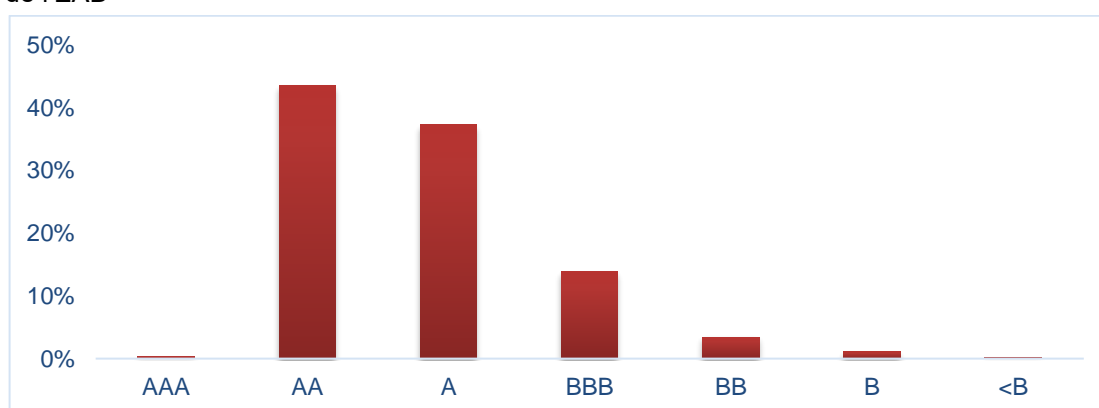


Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en approche IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients « Entreprises », tous pôles confondus. Il représente une EAD de 290 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 325 milliards d'euros, approche standard comprise). La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2021, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties Investment Grade, c'est-à-dire dont le rating interne en équivalent Standard & Poor's est supérieur à BBB- (67% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties Non-Investment Grade sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE BANCAIRE AU 30 JUIN 2021

En % de l'EAD

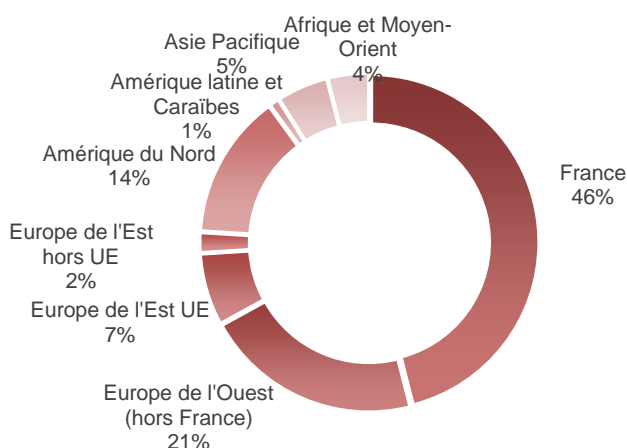


Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en approche IRB, sur l'ensemble du portefeuille « Etablissements », tous pôles confondus, et représente une EAD de 62 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Etablissements » de 120 milliards d'euros, approche standard comprise). La répartition par rating de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2021, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (95% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (91%).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2021 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors bilan (soit 1 052 milliards d'euros d'EAD) :

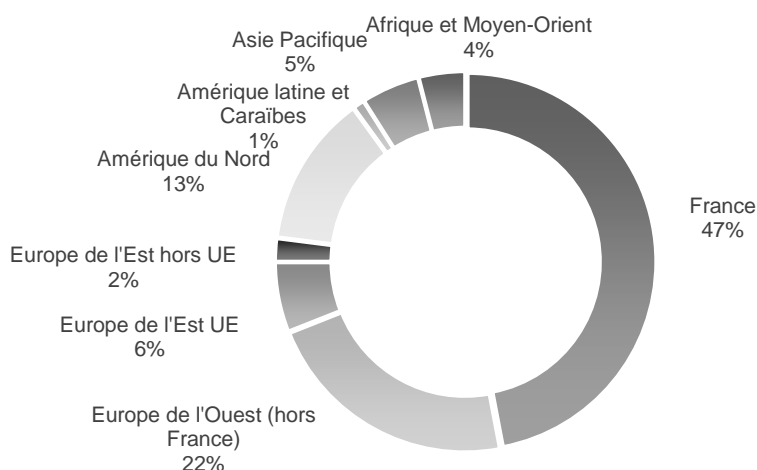


Au 30 juin 2021, 91% des expositions du Groupe (bilan et hors bilan) sont concentrées sur les économies avancées ⁽¹⁾.

Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (32% sur le portefeuille hors clientèle de détail et 14% sur la clientèle de détail).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors bilan (soit 1 004 milliards d'euros d'EAD) :



(1) Telles que définies par le FMI dans son document *World Economic Outlook* d'avril 2021.